

Audience publique

Projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield

Deuxième partie de l'audience

Première séance

Étaient présents : Prunelle Thibault-Bédard, présidente
Marie-Eve Fortin, commissaire

Séance tenue le 18 mars 2026 en soirée

Hôtel MOCO Valleyfield, salon Empire

40, avenue du Centenaire
Salaberry-de-Valleyfield (Québec)
et via webdiffusion

Table des matières

Mot de la présidence	1
Présentation des mémoires et opinions verbales	3
Loïc Dewavrin, pour la Municipalité des Cèdres (DM12)	3
Andréanne Paris, pour le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (DM10)	6
Katherine Massam, pour le Mouvement d'Action Régional en Environnement (DM3)	9
Tatiana Harker, opinion verbale	14
Jon Forest, accompagné de Margot Kleinbveld, opinion verbale	16
Pause	18
Alexandre Richard (DM17 et DM17.1)	18
Tamara Ghandour, accompagnée de Kate Turner, pour Kanienkehá:ka Kahnistensera (Mères mohawks) (DM18)	23
Lilah Woods, pour International Jewish Anti-Zionist Network Canada (DM19)	27
Frédéric Toussaint-Dupont, opinion spontanée	33
Étienne Fontolliet, opinion spontanée	34
Micheline Lysandre Giraldeau, opinion Spontanée	35
Aline Trudel, opinion spontanée	36
Omar Abdel Baki, opinion verbale	37
Alexandre Richard, rectification	40
Mot de la fin	40

Mot de la présidence

Prunelle Thibault-Bédard

Bonsoir à tous et à toutes. Nous allons commencer. Bonsoir à tout le monde avec nous en salle. Bonsoir à ceux et celles qui sont à distance. Je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique sur le projet d'agrandissement de l'usine de fabrication de matériaux énergétiques General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield. Ce mandat a été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Permettez-moi d'abord de me présenter, mon nom est Prunelle Thibault-Bédard, j'ai le privilège de présider cette commission, commission composée de ma collègue Marie-Eve Fortin et moi-même. Je vous présente également l'équipe de la commission, tout d'abord à mes côtés, monsieur Jonathan Perreault, notre analyste. À l'arrière de la salle, messieurs Mathieu Giroux, notre coordonnateur et Mayeul Garitey, notre conseiller en communication et notre équipe est également constituée de madame Ana-Consuelo Cajamarca, agente de secrétariat, qui suit la séance à distance ce soir. Sur le plan logistique, messieurs Jean-Benoît Pagé et Zouhir Benachar s'occupent de la sonorisation et de la captation vidéo. Nos collègues du BAPE, mesdames Marie-Eve Gendron, Karine Fortier, Andrea Aristizabal et messieurs Pierre Dufour et Raphaël Sioui sont responsables de la webdiffusion des séances qui permet la participation à distance.

Tous les propos de cette deuxième partie de l'audience sont enregistrés et retranscrits. Les transcriptions des séances seront accessibles dans les sept à dix jours sur le site Web du BAPE et au bureau de l'organisation à Québec en version papier. Pour ceux et celles qui n'auraient pas de connexion Internet, c'est également possible de consulter le tout à la bibliothèque Armand-Frappier, succursale Valleyfield, qui offre une connexion Internet gratuite et la documentation du projet, certains documents même en version papier.

Le mois dernier, nous nous sommes vus ici même pour la première partie de l'audience publique, dont l'objectif était de s'informer sur le projet. Nous entamons ce soir la deuxième partie de l'audience, l'objectif ce soir est de permettre aux citoyennes et citoyens de s'exprimer, d'exprimer leur opinion, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications relativement au projet.

Quelques remarques concernant la séance de ce soir. D'abord, je demanderais aux personnes qui s'étaient inscrites pour prendre la parole de se présenter à la table d'accueil à l'arrière afin de confirmer leur présence. Merci à ceux et celles qui l'ont déjà fait. Cela nous permettra de respecter l'ordre d'inscription à l'horaire. Nous avons neuf présentations prévues ce soir et nous prendrons une pause à mi-chemin. Le temps alloué pour chaque intervention est de 15 minutes, je vais vous indiquer lorsque votre temps est presque écoulé afin de vous inviter à conclure si jamais vous n'avez pas encore terminé. Par la suite, ma collègue et moi-même pourrions échanger avec vous et vous poser quelques questions. Celles et ceux qui n'ont pas réservé de plage horaire à l'avance et qui aimeraient s'exprimer de manière spontanée, vous pouvez le faire en vous inscrivant au registre qui est situé à l'arrière de la salle, à la table d'accueil, ça, c'est pour le public qui est avec nous en salle. Ou pour le public qui nous suit à distance, vous

pouvez remplir le formulaire à cet effet sur le site Web du BAPE ou en téléphonant au numéro indiqué sur notre site Web. Nous allons ouvrir graduellement les places au registre dans l'objectif que la séance se termine au plus tard à minuit. Donc, nous allons ouvrir quelques places. Une fois que ces personnes, si les places sont toutes remplies et une fois que ces personnes ont terminé, s'il nous reste encore du temps, nous ouvrirons quelques places supplémentaires.

Prenez note également qu'une deuxième et dernière séance se tiendra demain matin à compter de 9 h 30. Donc, il est également possible de vous inscrire au registre demain matin pour une intervention spontanée. Le BAPE s'est doté de règles de participation qui visent à s'assurer que toute personne qui veut s'exprimer puisse le faire en étant à l'aise dans un climat serein et respectueux. Pour cette raison, nous ne permettons pas les manifestations, que ce soit des manifestations à l'encontre ou en faveur du projet ou des manifestations à l'encontre ou en faveur d'une opinion exprimée par une participante ou un participant. De plus, la commission ne permet aucun propos irrespectueux ou diffamatoire. Nous vous rappelons qu'il peut bien sûr y avoir diffamation lorsqu'on propage une information fausse à l'égard de quelqu'un, mais il peut également y avoir diffamation lorsqu'on propage une information qui est vraie, mais qu'on le fait dans l'intention de nuire à la réputation d'une personne.

Nous vous rappelons également que le fait de participer à une audience publique du BAPE ne vous protège pas contre une éventuelle plainte qui pourrait être faite en diffamation. Donc, chaque personne est responsable de ses propos. Si vous relevez un fait erroné dans la présentation d'un participant ou d'une participante, vous pouvez faire une rectification. Cette possibilité est offerte à toutes et tous. Une rectification se limite à corriger des inexactitudes comme une erreur de date, une erreur de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. Par exemple, si quelqu'un affirme que la salle dans laquelle on se trouve peut contenir 325 personnes, alors que son permis d'exploitation ne permet que 250 personnes, c'est le genre d'erreur factuelle qu'on peut corriger lors de la rectification. On ne peut toutefois pas utiliser le droit de rectification pour se prononcer sur la justesse ou la suffisance de l'analyse ou de l'opinion d'une autre personne. La rectification peut se faire à l'oral ou à l'écrit. Pour faire une rectification à l'oral durant l'audience, vous devez vous inscrire au registre situé à l'arrière, à la table d'accueil et pour les personnes qui nous suivent à distance et qui désirent faire une rectification orale, vous pouvez également le faire en remplissant le formulaire à cet effet sur le site Web du BAPE ou en téléphonant au 1 800 463-4732, poste 6. Vous serez invité pour les rectifications à prendre la parole à la fin de la séance. Nous vous remercions d'avoir des propos brefs et factuels. Pour faire une rectification écrite, vous avez jusqu'au 26 mars pour nous l'envoyer et vous pouvez l'envoyer à notre coordonnateur Mathieu Giroux dont les coordonnées apparaissent à l'écran présentement.

À la suite de la deuxième partie de l'audience publique, la commission va poursuivre son enquête. Ces questions supplémentaires et les réponses que nous allons obtenir seront déposées sur le site Web du BAPE et en version papier au bureau de Québec. Dans son rapport à l'intention du ministre responsable de l'Environnement, la commission va faire état de vos préoccupations, de vos opinions, ainsi que de ses constats et ses analyses concernant le projet à l'étude. Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 16 juin 2026 et par la suite, le ministre va disposer de 15 jours pour le rendre public, donc au plus tard le 1^{er} juillet.

Parallèlement aux travaux du BAPE, le ministère responsable de l'Environnement procède à sa propre analyse environnementale et c'est à la lumière des résultats de cette analyse faite par le ministère responsable l'Environnement d'une part et du rapport du BAPE d'autre part que le ministre formulera sa recommandation au Conseil des ministres en vue de la prise de décision. La décision d'autoriser ou non le projet appartient donc au Conseil des ministres et non au BAPE.

Présentation des mémoires et opinions verbales

Loïc Dewavrin, pour la Municipalité des Cèdres (DM12)

Prunelle Thibault-Bédard

J'invite maintenant notre premier participant, monsieur Loïc Dewavrin, de la Municipalité Les Cèdres à venir faire sa présentation.

Loic Dewavrin

Bonsoir. Merci de me recevoir ici ce soir. Sans tarder, je prendrai pas les 15 minutes. Déjà en partant, ça va soulager pour l'horaire. Alors, je suis ici en tant que représentant de la Municipalité des Cèdres, conseiller du district numéro 3 et je vais faire un bref résumé du mémoire que nous avons déposé à la commission.

Donc, la Ville des Cèdres a déposé un mémoire dans le cadre de la consultation publique du BAPE afin d'exprimer ses préoccupations concernant le projet d'agrandissement de l'usine General Dynamics à Valleyfield. Bien que la municipalité des Cèdres se trouve à un kilomètre du site, elle est très peu prise en compte dans les études présentées par le promoteur, ce qui soulève des inquiétudes importantes pour la population. La proximité de l'usine avec des zones habitées aux Cèdres fait craindre des conséquences possibles d'un accident industriel, notamment une explosion ou un incendie majeur. Des citoyens rapportent avoir déjà subi des dommages matériels ou des blessures mineures lors d'incidents passés ou avoir été incommodés par de la fumée.

Donc, la Ville estime que les scénarios étudiés ne reflètent pas pleinement la réalité et demande qu'une évaluation indépendante des risques soit réalisée. Elle souhaite aussi être mieux représentée dans les comités de sécurité régionaux, notamment avoir la possibilité de siéger sur le comité mixte municipal et industriel sur la sécurité du développement de Valleyfield, le CMMISDV, afin de protéger adéquatement sa population. Le mémoire soulève plusieurs enjeux environnementaux, en particulier en ce qui concerne la qualité de l'air, de l'eau et des sols. Les données utilisées par les promoteurs sont jugées incomplètes et ne permettent pas de connaître clairement la nature et la toxicité des substances émises.

En effet, les fiches techniques qui ont été soumises par le promoteur comme intrant dans la fabrication des produits énergétiques révèlent que les données concernant la toxicité, la persistance, la dégradabilité et la mobilité dans le sol de tous ces produits sont non disponibles. Par ailleurs, le seul rapport d'échantillonnage de l'air ambiant lors du brûlage à ciel ouvert

soumis par le promoteur date de 2007, bientôt 20 ans. Il ne fait mention que de particules fines en suspension, de monoxyde de carbone, de dioxyde de soufre et d'oxyde d'azote. Aucune autre mention d'autres contaminants potentiels tels que les dioxines et furanes ou autres produits de la combustion qui sont potentiellement dangereux.

Enfin sur ce sujet, si on se réfère à l'entente négociée avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant le traitement des eaux usées générées par le site qui a été déposée par la Ville, les paramètres cités sont le débit, la demande chimique en oxygène, les matières en suspension, les chlorures, l'ammoniaque et les sulfates. Encore une fois, aucune mention d'autres contaminants éventuels présents dans les eaux usées provenant du site. Sans ces informations, nous jugeons qu'il est difficile d'évaluer correctement les impacts possibles sur la santé humaine et l'environnement, surtout pour une population vivant à proximité du site. Un des points majeurs du mémoire concerne le brûlage à ciel ouvert des déchets industriels. Une pratique encore autorisée sur ce site. La Ville des Cèdres considère cette méthode comme polluante et dépassée, surtout à la lumière des expériences menées ailleurs, notamment aux États-Unis, où elle a été largement abandonnée au profit de solutions plus sécuritaires. Le mémoire souligne que des alternatives existent, mais qu'elles n'ont pas été sérieusement étudiées par le promoteur. Plusieurs références à cet effet sont mentionnées dans le mémoire. Au-delà des risques physiques et environnementaux, le mémoire met en lumière les impacts psychosociaux du projet. La peur d'un accident, l'incertitude entourant les effets sur la santé et le manque de transparence peuvent générer de l'anxiété collective, du stress et des tensions dans la communauté. Ces aspects sont peu abordés dans l'étude d'impact, malgré leur importance pour la qualité de vie et l'acceptabilité sociale du projet.

En conclusion, la Ville des Cèdres demande des études indépendantes et rigoureuses sur les risques d'explosion et de pollution, une meilleure transparence et un accès à des données complètes, notamment via l'adhésion au comité de sécurité. L'analyse sérieuse d'alternatives au brûlage à ciel ouvert et la prise en compte réelle des impacts sur la santé mentale et le bien-être des citoyens. La Ville estime que ces mesures sont essentielles pour protéger la population, renforcer la confiance du public, assurer un développement industriel plus responsable et durable et démontrerait à la population une volonté de l'entreprise d'agir en bon citoyen corporatif soucieux de son empreinte écologique et de la santé de ses employés et de ses voisins.

En conclusion, nous tenons à remercier le ministre de l'Environnement d'avoir répondu favorablement à notre demande d'audience publique. Merci également à mesdames les commissaires ici présentes, ainsi que tous les membres de la commission pour leur travail sur ce dossier. Nous souhaitons vivement que nos demandes soient analysées et prises en considération à leur juste valeur.

Avant de céder le micro, sur une note un peu plus personnelle, j'aimerais juste effleurer un sujet qui a été abordé lors de la dernière séance de questions, mais qui n'a pas été mentionné dans notre mémoire, car il interpelle plutôt notre conscience collective. Ce point concerne la pertinence de ce projet pour notre société québécoise et canadienne, et peut se traduire par la question suivante. Dans le contexte géopolitique actuel, sachant que le bailleur de fonds de ce projet est le Pentagone, que l'entreprise exploitante est une multinationale américaine, au-delà des salaires versés et du fruit de la location du terrain, que risque-t-il de nous rester ici, autre

que des risques d'un site à décontaminer ou le risque d'être pris pour cible lors d'un potentiel conflit? En acquiesçant à un tel projet, nous rendons-nous complices des va-t-en-guerre d'un monde qui sombre dans la folie. Il s'agit là d'un débat de société qui dépasse peut-être la portée de cette commission, mais qui mériterait certainement qu'on s'y attarde. Je vous remercie beaucoup de votre attention.

Marie-Eve Fortin

Merci, monsieur Dewavrin. On a pris connaissance de votre mémoire, on aurait quelques questions de précision si vous le permettez.

Loic Dewavrin

Bien sûr.

Marie-Eve Fortin

Dans votre mémoire, vous avez mentionné que certains citoyens de votre Municipalité ont signifié avoir subi des dommages matériels. Vous avez parlé de vitres brisées et physiques, de tympan affectés à la suite d'incidents qui auraient eu lieu sur le site de General Dynamics par le passé. Vous avez également parlé...

Loic Dewavrin

C'était peut-être pas celui de Generic Dynamics parce que c'était peut-être avant leur...

Marie-Eve Fortin

Sur le site occupé par General Dynamics, puis vous avez aussi parlé d'impacts psychosociaux, notamment des inquiétudes en lien avec la santé mentale. Donc, on voulait en savoir davantage sur ces deux aspects. Donc, premièrement, par rapport aux dommages. Est-ce que vous pourriez fournir un peu plus d'informations par rapport à ce qui est arrivé en tant qu'incident, à quels endroits exactement, quant est-ce?

Loic Dewavrin

Comme c'est mentionné dans le rapport, il s'agit d'incidents anecdotiques, donc j'ai pas beaucoup de données. C'est des choses qui ont été relatées, mais on n'a pas vraiment de données factuelles sur ces choses-là. Donc c'est vraiment anecdotique. Mais il en reste pas moins que lorsqu'on subit une explosion importante, ça crée une onde de choc importante qui peut avoir des effets de ce type-là.

Marie-Eve Fortin

Très bien. Et concernant l'aspect plus en lien avec les impacts psychosociaux, est-ce que vous avez déjà reçu des témoignages de citoyens qui se disaient inquiets par rapport aux projets et des impacts possibles sur leur santé mentale?

Loic Dewavrin

En fait, des citoyens inquiets quand ils voient cette fumée se dégager et arriver chez eux, il y en a plus qu'un, il en a plusieurs, il y en a ici dans la salle d'ailleurs, des gens qui nous ont mentionné avoir été affectés par ça. C'est clair que ça entraîne un stress chez ces gens-là qui est non négligeable, mais sinon en termes de craintes pour leur vie, c'est pas à ce point-là. Ça reste quand même un peu comme une épée de Damoclès au-dessus de notre tête, à savoir si on a un risque important au niveau d'explosion ou d'incendie majeur, de savoir que c'est à un kilomètre de chez nous, c'est que ça peut quand même être assez stressant.

Marie-Eve Fortin

Très bien, peut-être un dernier volet que je voudrais aborder avec vous, vous avez identifié justement la communication comme étant un moyen pour atténuer les effets psychosociaux. Vous, en tant qu' élu, j' imagine que vous avez l' occasion à plusieurs reprises de communiquer auprès de la population. Est-ce que selon votre expérience, quel type de communication ou quelle forme cette communication-là pourrait prendre à l' égard du projet pour atteindre des effets escomptés que vous mentionnez dans votre mémoire?

Loic Dewavrin

C'est un bon point, j' aurais pas vraiment de suggestion pour l' instant à faire à cet effet-là. Je crois que la transparence est la première des choses sur laquelle on aurait à travailler pour vraiment avoir des données plus précises au niveau des contaminants, au niveau des risques, au niveau de tout ce que j' ai mentionné. Donc, je pense que c' est une question de transparence et avec la transparence vient la confiance.

Marie-Eve Fortin

Très bien, merci.

Prunelle Thibault-Bédard

Merci beaucoup, monsieur Dewavrin, merci de votre participation.

Loic Dewavrin

Merci.

Andréanne Paris, pour le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (DM10)

Prunelle Thibault-Bédard

J' inviterais, est-ce que madame Andréanne Paris est prête? Merci madame Paris de vous avancer et je rappelle à tous et à toutes que le registre est ouvert à l' arrière. Si vous désirez faire une intervention spontanée après les neuf présentations prévues, vous pouvez aller vous inscrire dès maintenant. Bonjour madame Paris.

Andréanne Paris

Bonsoir, donc Andréanne Paris, directrice générale du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie. On vous remercie d'avoir une place pour nous ce soir pour cette consultation et merci pour votre travail et vos questions tout au long du processus. Ça a été très apprécié de votre rigueur et de votre pertinence. Donc, on va soulever globalement les enjeux qui nous préoccupent sur le projet qui est à l'étude.

En fait, le premier qu'on ne peut pas passer sous silence, c'est vraiment l'enjeu de la qualité de l'air. Il a été déjà abordé par le précédent présentateur. Bon, on s'attend à une augmentation des impacts sur la qualité de l'air, à des poussières composées organiques, volatiles, substances énergétiques. Toutes les activités qui vont générer cette usine et accroître finalement les valeurs de contaminants dans l'air. On sait que le site de brûlage à ciel ouvert ne fait pas partie de la présente demande de BAPE, mais c'est sûr que l'autorisation va aussi augmenter les volumes qui vont être brûlés sur ce site-là, donc, il faut quand même en tenir compte. La dispersion des contaminants dans l'air ainsi que la déposition aussi de ces contaminants dans le secteur environnant peuvent avoir des impacts autant sur la santé des populations et beaucoup de préoccupations, que la qualité des milieux naturels qui vont être avoisinants et on a cru comprendre lors de la présentation là qu'il y avait autour des sites de brûlage, des sites prioritaires de décontamination donc le risque est réel et il faut mettre en place des systèmes rigoureux de suivi de la qualité de l'air et des dépôts des particules. Et avoir aussi une transparence dans la transmission de ces données-là. On sait que c'est complexe. On l'a vu tout au long de la commission, donc beaucoup de données, donc une transparence, mais une vulgarisation aussi de la donnée.

Au niveau des milieux naturels, on avait quand même plusieurs questions parce qu'il semblait avoir des incohérences entre l'étude de caractérisation des milieux naturels qui parle de perte de marais. Et l'étude d'impact qui parle d'impacts sur les prairies humides. Et on avait beaucoup de difficultés aussi à comprendre qu'est-ce qu'étaient les pertes permanentes, temporaires, l'impact sur les milieux naturels résiduels. Donc, on trouvait l'étude incomplète sur la perte, notamment des milieux humides et hydriques du secteur. Au niveau du règlement de compensation sur les milieux humides et hydriques, on demande aussi une caractérisation des fonctions écologiques qui sont visées pour les milieux qui sont ciblés pour la perte et là ici dans le cas présent les fonctions écologiques ne semblent pas être bien détaillées pour comprendre l'impact finalement du projet. Aussi, on doit dire qu'on est complètement contre l'affirmation à la section 7.4.3.1.5 sur que l'intensité est jugée faible, car les milieux humides affectés sont très abondants localement et régionalement. Quand on se réfère aux études scientifiques, revues de littérature, d'Environnement et Changement climatique Canada, on recommande un 6 % de chaque sous bassin versant qui est de représentation de milieux humides et hydriques et la MRC Beauharnois-Salaberry, selon les études géomatiques régionales que nous avons, est environ à 3,4 %. Donc, on est déjà sous les seuils de viabilité pour cette catégorie-là de milieux naturels. Donc, on ne peut pas dire qu'ils sont très abondants et présents, donc l'impact est important pour la région. On va perdre des services écologiques importants et aussi autant pour la population que pour la biodiversité. Donc, on recommande d'éviter tout empiètement dans les milieux humides et leurs zones tampons.

Au niveau des espèces sensibles, on a la présence de la couleuvre brune sur le site, c'est une espèce qui est très sensible à la fragmentation et la perte de son habitat. Il semble avoir très peu de données ou d'études actives qui ont été faites sur cette espèce-là particulièrement, même si le ministère de l'Environnement, de la Lutte au changement climatique et de la Faune et des Parcs mentionne qu'elle est présente. Donc, pour nous, il y a un risque-là finalement que les travaux mêmes de compensation de tout ça puissent nuire finalement à la qualité de son habitat. Surtout que c'est une espèce qui est très fidèle à ses lieux d'hibernacles. Donc, il faudrait une étude beaucoup plus détaillée sur le secteur. Puis, je vais passer à notre dernière recommandation, j'en saute peut-être, mais sur le suivi des indicateurs environnementaux, comme on l'a vu tout au long de la commission, il y a beaucoup de données. Il y a beaucoup de données qui sont complexes à comprendre, qui sont agglomérées, qu'on n'a pas toujours la genèse aussi ou l'historique complet. Il y a beaucoup de données ou d'éléments inconnus encore concernant le projet, par exemple la contamination réelle des sites de travaux ou les impacts cumulatifs de l'ensemble des travaux et des contaminants environnementaux sur la population et les milieux naturels.

On croit qu'il est vraiment essentiel de mettre sur pied un comité de suivi avec le milieu qui va inclure à la fois la municipalité de Valleyfield, des Cèdres, les citoyens riverains aussi. Et des représentants d'organismes environnementaux, mais probablement aussi d'associations locales pour la famille ou la jeunesse pour qu'ils puissent avoir un lieu, un forum de discussion, d'échanges, qui ait de la transparence, qui ait une possibilité aussi de mieux comprendre puis de vulgariser, de prendre le temps d'écouter aussi les recommandations de la population ou leur réalité au quotidien sur les odeurs. On en a entendu parler beaucoup sur différents éléments et pouvoir être un citoyen qui prend bien soin de son environnement et de ces impacts aussi sur la population environnante. Je vous remercie.

Prunelle Thibault-Bédard

Merci beaucoup, Madame Paris, j'ai une question au sujet de la qualité de l'air, vous l'avez mentionné dans votre mémoire et vous l'avez réitéré dans votre présentation, vous recommandez la mise en place d'un système rigoureux de suivi de la qualité de l'air et des dépôts de particules issues des activités de l'usine. Pourriez-vous élaborer un peu sur ce qui, à votre avis, constitue la rigueur voulue, donc quels seraient les paramètres, quels seraient les éléments qui devraient être pris en compte pour que ce système de suivi là rencontre vos attentes en termes de rigueur?

Andréanne Paris

Oui, bien, je pense qu'il faut, de un, cibler les sites où on va mettre les stations d'échantillonnage. Il y a des sites qui pourraient être sur le site directement, mais on voit que les impacts et les panaches avec les vents dominants pourraient se retrouver vraiment un peu plus loin. Donc d'avoir différentes stations d'échantillonnages selon les recommandations aussi de la Santé publique, on voit qu'ils peuvent et dans d'autres projets, on a vu qu'ils émettaient, là, des recommandations pour avoir différents secteurs d'échantillonnage lorsqu'on avait des enjeux plus problématiques. Donc, il y a ce volet-là.

La lecture aussi des dépôts de poussière serait vraiment nécessaire. On pense qu'il y a justement sur l'analyse de qualité de l'air (inaudible) brûlages. Il semblait pas avoir beaucoup

d'impact alors qu'il y a encore beaucoup de préoccupations puis de réalités citoyennes qui semblent dire beaucoup l'inverse. Donc, on pense que peut-être des sites d'échantillonnage sur de plus longues, ou dans un rayon aussi plus grand pourraient permettre peut-être de retracer. On sait que les composés sont assez spécifiques dans cette usine-là donc il y aurait possibilité probablement de retracer à l'extérieur aussi la présence de ces contaminants-là.

Prunelle Thibault-Bédard

Merci beaucoup pour votre réponse, merci pour votre participation.

Andréanne Paris

Merci à vous.

Prunelle Thibault-Bédard

Je rappelle que si vous êtes inscrit pour présenter un mémoire ce soir, je vous demanderais de confirmer votre présence à nos coéquipiers à l'arrière si ce n'est déjà fait.

Katherine Massam, pour le Mouvement d'Action Régional en Environnement (DM3)

Prunelle Thibault-Bédard

Nous allons passer à notre troisième présentation. Celle-ci est faite avec une intervenante qui est à distance, donc madame Katherine Massam. On va la laisser se connecter à nous.

Équipe de soutien technique

Vous pouvez allumer votre caméra et votre micro. Et monsieur Martin Legault aussi.

Katherine Massam

Bonjour, bonjour, je m'excuse de mon petit retard avec les icônes caméras.

Prunelle Thibault-Bédard

Aucun problème.

Katherine Massam

Bonjour à tous. Je suis là avec mon collègue, Martin Legault, pour représenter le Mouvement d'action régional en environnement (MARE), et c'est lui qui devait démarrer, qui devait démarrer aujourd'hui à présenter le MARE.

Prunelle Thibault-Bédard

On va l'attendre, il y a pas de problème. Est-ce qu'il est bien connecté avec nous?

Équipe de soutien technique

Oui, oui, j'essaie de, vous pouvez allumer votre micro et votre caméra, monsieur Legault.
Parfait. Merci.

Martin Legault

Me voilà. Désolé. J'avais pas accès aux icônes de caméra et de microphone. Ils viennent de *popper* en haut de mon écran, merci.

Prunelle Thibault-Bédard

Aucun problème. Bonsoir monsieur Legault. On vous voit bien ou voit tous les deux. Parfait, on peut débiter.

Martin Legault

Je me présente, je suis Martin Legault, je suis coordonnateur pour le MARE, le Mouvement d'action régional en environnement. Je suis accompagné, j'ai la chance d'être avec madame Katherine Massam ce soir, qui va faire une partie de la présentation de notre mémoire. Pour ceux qui connaîtraient pas le MARE, c'est un mouvement citoyen, le Mouvement d'action régional en environnement qui est né en 2019, qui était tout petit au départ et qui regroupe maintenant au-delà de 700 membres différents. Et notre objectif c'est d'aider les citoyens, les groupes, mais aussi les villes, les MRC dans toutes les questions environnementales dès que des gens demandent de l'aide un petit peu. On est actif dans les MRC de Beauharnois et Salaberry, mais on est également actif dans plein d'autres MRC dans la région puis de plus en plus un peu partout au Québec parce qu'il y a beaucoup de demandes d'aide qui *poppent* d'un peu partout. Et on a entre autres travaillé à l'élaboration d'un réseau de protection des milieux naturels qui regroupe plein de groupes citoyens qui essaient de protéger leur environnement. Donc ils peuvent s'entraider de cette façon-là et depuis trois ans on coordonne la coalition des groupes environnementaux pour le dossier Stablex qui a fait la manchette un peu partout au Québec et donc on commence à être pas mal bon sur les questions de contamination aussi. Et donc là maintenant je vais laisser Katherine nous présenter l'introduction de notre mémoire et après ça la question du brûlage à l'air libre qui a l'air d'être un sujet qui est touché par plusieurs personnes ce soir. Et après ça moi je vais revenir pour les questions de suivi de contaminants et pour les questions de milieu humide et de biodiversité. Je vous remercie de nous accorder ce temps-là pour pouvoir nous exprimer.

Katherine Massam

Oui, alors nous sommes conscients que le mandat des audiences n'est pas de traiter de l'utilisation finale des produits manufacturés par General Dynamics à Valleyfield ni d'examiner l'impact du secteur militaire sur la crise climatique. Toutefois, un débat public sur ces orientations est nécessaire et on s'est donc permis de donner notre avis sur ces questions dans l'introduction de notre mémoire. Et j'aimerais, si vous permettez, résumer ces deux points très brièvement. L'empreinte de carbone totale des forces armées est estimée à environ 5,5 % des émissions mondiales, et ça, c'est hors les gaz à effet de serre liés aux conflits et aux guerres précisément. Nous connaissons tous les conséquences dévastatrices environnementales,

humaines et économiques des changements climatiques. Et en tant que société, nous devons remettre en question l'expansion du secteur militaire pour cette raison.

Nous souhaitons aussi souligner les conséquences meurtrières réelles des produits fabriqués par General Dynamics. General Dynamics Canada à Valleyfield dit que ses produits ne finissent pas dans les mains d'Israël, mais entre novembre 2023 et janvier 2025, il y a eu au moins 125 expéditions d'explosifs et de solides inflammables de Valleyfield vers les usines de l'armée américaine à Iowa et à Radford. General Dynamics est le seul fournisseur nord-américain du propulseur M31A2 pour l'armée américaine, essentiel pour les obus de 155 millimètres déployés en grande quantité dans l'assaut de Gaza par l'Israël.

En conclusion, nous ne pouvons dissocier l'expansion prévue par General Dynamics de la guerre au Moyen-Orient, soit le bombardement du peuple à Gaza et aussi les attaques en Iran et au Liban aujourd'hui. La prochaine section de notre mémoire traite du brûlage à l'air libre. General Dynamics suit les règlements du ministère de l'Environnement du Québec en brûlant ses déchets à l'air libre, la compagnie dit ne pas avoir l'intention d'installer un incinérateur. La plupart des citoyens qui ont participé à ces audiences ont exprimé des inquiétudes à ce sujet. Et étant des résidents locaux, nous savons par nos conversations que la fumée provenant de l'usine incommode les résidents dans un rayon de quelques kilomètres autour de l'usine. Les règlements au Québec sur le brûlage à l'air libre sont nettement en retard par rapport aux États-Unis et à l'Europe. Par exemple, en Virginie, la gestion est dictée par la Resource Conservation and Recovery Act et l'usine de la Radford Army Ammunition Plant a remplacé ses plateaux de brûlage par un complexe d'incinération fermé pour réduire ses émissions de 95 %. En Europe, l'approche est encore plus restrictive et l'incinération est devenue la norme obligatoire.

Nous n'acceptons pas la justification de General Dynamics qui dit qu'il est difficile de brûler les matières explosées dans un incinérateur. Que l'installation d'incinérateurs coûte trop cher ou qu'il ne fait que respecter les normes d'un ministère, alors que nous estimons que ce ministère est en retard dans la réglementation. L'expansion prévue par General Dynamics est l'occasion de se montrer un bon voisin et d'installer un incinérateur. Le bien-être des voisins qui demandent mieux est une raison suffisante en soi pour installer cet équipement. Merci. Je passe la parole à Martin.

Martin Legault

Merci Katherine. Moi, je vais continuer rapidement, brièvement, avec la question du suivi des contaminants possibles. On s'est rendu compte qu'il est difficile de faire des recommandations qui sont vraiment précises portant sur les contaminations, que ce soit historiques, actuelles ou futures, parce que soit les données d'échantillonnage sont inexistantes ou qu'elles sont pas accessibles pour la population. Si on commence par aborder la question de la contamination de l'air, on est au courant qu'il y a une modélisation de la dispersion possible des polluants atmosphériques qui a bien été faite, mais par la suite, il faut que la population donne carte blanche à l'entreprise parce que l'engagement qu'on a entendu de General Dynamics, ça se résume à le programme de surveillance environnementale et sociale prévoit un suivi des sources d'émissions et donc c'est très vague. Et quand des gens ont posé des questions pour avoir plus de précisions durant les consultations publiques du BAPE, il y a pas eu beaucoup, beaucoup d'avancées pour savoir où on s'en allait là-dedans. Et donc, on sait pas de quel type

de suivi il s'agit en tant que tel. Et nous, ce qu'on recommande à partir de ça, c'est que le projet d'agrandissement de l'usine soit assujéti à une obligation d'installer des postes permanents de mesures en continu de l'air à proximité du site, en fonction des vents dominants évidemment, et que ces données soient rendues publiques régulièrement. Pour ce qui est de la contamination de l'eau, la situation est différente. On sait qu'il y a des échantillonnages réguliers qui sont faits, entre autres pour les eaux souterraines avec les 80 puits qui ceinturent le site, mais aussi avec l'effluent qui va se retrouver dans le fond dans les usines de traitement de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Donc, il y a des échantillonnages réguliers qui ont lieu, mais encore une fois, la population n'a pas accès aux données d'échantillonnage.

Puis, on comprend que c'est sensible. On comprend que c'est une production d'explosifs, donc pour la Défense, il y a des questions de secrets industriels là-dedans, il y a des questions de sécurité, mais on pense qu'il y a toute une partie de ces données d'échantillonnage là qui peuvent être rendues publiques sans aucun problème à ce niveau-là. Ne serait-ce que le nombre d'incidents qui a lieu de déversement sur le site à chaque année ? Ça touche pas aux questions de sécurité ou aux questions de secrets industriels ça. La majorité des contaminants pourrait nous être révélée sans que ça crée de problèmes à ce niveau-là. Donc ce qu'on recommande, c'est tout simplement que l'ensemble des données d'échantillonnage, à l'exception des données sensibles portant sur les eaux souterraines, les sédiments de la rivière Saint-Charles en aval du site et les eaux usées traitées par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, soient rendues publiques régulièrement.

Maintenant, je vais aussi prendre un petit deux, trois minutes, je vais compléter ça avec notre présentation, avec la question des milieux humides et de la biodiversité. Là, on est au courant, on a vu les dimensions, qu'est-ce qui allait être touché au niveau des milieux humides. On parle de 0,07 hectare de prairies humides, puis d'un petit peu moins qu'un hectare de friche herbacée. On est au courant que c'est pas des très gros territoires. Je vous l'ai dit tantôt, le MARE, on s'est impliqué beaucoup à Stablex, entre autres dans le dossier Stablex avec la grande tourbière de Blainville. On parle vraiment d'un autre ordre de grandeur. On était aussi très actif auprès des citoyens dans tout le dossier Northvolt avec tout ce qui a été détruit de milieux naturels dans cette région-là pour absolument rien au bout du compte. Mais ce qu'on finit par réaliser, c'est que peu importe si on parle de petits territoires de milieux humides ou de territoires beaucoup plus vastes, la loi qui a été instaurée par le gouvernement du Québec en 2017 concernant la conservation des milieux humides et hydriques, l'esprit de cette loi-là n'est tout simplement jamais respecté parce que l'esprit au départ c'était objectif : aucune perte nette. Et à partir de ça, il y a une séquence qui avait été présentée qui disait on doit éviter autant que possible la destruction.

Par la suite, on doit minimiser les impacts de ce qu'on va faire là-dessus et finalement on doit compenser si on n'arrive pas à faire rien d'autre. Pour ce qui est de éviter, c'est honnêtement une catastrophe puisque, entre 2017 et 2022, 98 % des demandes d'autorisation portant atteinte à ces milieux-là ont été acceptées par le ministère de l'Environnement sans beaucoup plus d'études au travers de tout ça, ce qui est assez épouvantable. Et on pourrait dire : « Ah! Le MARE en met un petit peu, c'est peut-être pas si grave que ça. » Ben, la commissaire au développement durable dans son rapport qu'elle a publié en 2023 est à la même place que nous là-dedans et dit que la stratégie d'évitement n'est pas appliquée présentement par le gouvernement du Québec et donc par le ministère de l'Environnement.

Deuxième étape, d'abord, est-ce qu'on peut minimiser les impacts? Encore une fois, c'est très boiteux la façon dont on travaille à ce niveau-là parce que la majorité des actions pour minimiser les impacts ne sont pas supervisées par le ministère de l'Environnement, ce qui fait qu'on sait pas à long terme si c'est bien fait ou pas. Et on sait qu'il y a certaines actions qui sont purement cosmétiques, ça paraît bien. Par exemple, le programme de capture et de déplacement des couleuvres brunes qui est proposé par General Dynamics. Ça a l'air sympathique, dire : « OK. C'est une bonne idée. On va déplacer les couleuvres brunes qui sont sur ce territoire-là pour les amener ailleurs. » Le problème avec ça, c'est que quand on fait une revue de la littérature scientifique, il y a aucune preuve qui montre l'efficacité à long terme de la translocation des couleuvres brunes dans un autre environnement. Donc, c'est comme de dire à quelqu'un qui est malade, le médecin lui dit : « je vous prescris un médicament, il y a aucune preuve que ça fonctionne, bien c'est ce que je vais vous prescrire, je vous souhaite bonne chance ». Il y a quelque chose qui fonctionne pas au niveau environnemental là-dedans. Et finalement, si on y va avec la compensation, on peut compenser par exemple la perte des milieux humides.

Effectivement, il y a plein d'entreprises qui compensent. Depuis 2017, c'est plus de 270 millions de dollars de compensation qui ont été versés dans un fonds pour essayer de restaurer des milieux humides ou d'en créer des nouveaux. Bien, résultat, cet agent-là dort pratiquement au complet. Il est à peu près pas utilisé, il y a à peine un peu plus que 1% de la somme totale qui a été utilisée pour l'instant parce que, pour commencer, on sait même pas sur quel territoire on pourrait faire ça parce que le territoire est de plus en plus occupé. Et avec ce 1 %-là qui a été utilisé, il y a aucun projet visant à restaurer ou créer des milieux humides qui ont été menés à terme jusqu'à maintenant. Strictement aucun. Donc, c'est une stratégie qui ne fonctionne pas.

Fait que nous, on a plusieurs recommandations à ce niveau-là, mais notre recommandation principale, c'est d'éviter totalement la destruction des milieux humides ainsi que des friches herbacées connectées à ces milieux humides là sur le site de General Dynamics. On souhaite qu'il y ait de l'acceptabilité sociale. Pour qu'il y ait de l'acceptabilité sociale, il faut que la population ait accès aux données d'échantillonnage, sache ce qui se passe sur ce lieu-là et que la population ait l'impression qu'on respecte l'esprit des lois qui ont été instaurées par notre gouvernement. Je vous remercie de l'attention que vous nous avez portée et si vous avez des questions, on est disponible.

Marie-Eve Fortin

Merci à vous deux pour votre présentation. On a pris bien connaissance de votre mémoire. J'aimerais revenir peut-être sur un aspect, la modélisation de la qualité de l'air. Nous avons compris dans votre mémoire qu'il y avait certains aspects qui avaient été plus difficiles à comprendre. Vous avez parlé lors de votre présentation, monsieur Legault, des séances publiques qui ont eu lieu en février. Dans votre mémoire, vous dites qu'il y a plusieurs chiffres qui ont été présentés puis que parfois ça pouvait porter à confusion pour les personnes qui étaient non expertes ou les non-initiés au sujet. Est-ce que vous considérez dans le fond que les données qui sont issues de l'étude d'impact en lien avec la modélisation de la qualité de l'air pourraient être davantage vulgarisées et accessibles aux citoyens? On comprend que c'est basé sur une approche de pire scénario. Est-ce que vous, comment vous voyez ça en fait là parce que vous parlez beaucoup de confusion et de difficultés de compréhension là sur le sujet.

Martin Legault

Effectivement, moi j'ai une formation de microbiologiste au départ, j'ai une formation scientifique, puis honnêtement, ça m'a pris tout mon petit change pour être capable de suivre les échanges là-dessus, parce qu'effectivement, il y a différents modèles qui ont été présentés tout le long dans le fond de ces explications-là. Ce qui fait que, pour le citoyen qui a pas de formation scientifique, ça devient extrêmement difficile de comprendre ce qui se passe parce que les chiffres quelque part ont l'air de se contredire. Même ici avec cette approche-là, c'est pas une réelle contradiction, j'en suis conscient. Mais pour que le citoyen soit à l'aise avec l'idée de oui, on pense qu'on est pour cet agrandissement-là ou qu'on est contre, il faut aider les citoyens à mieux comprendre ce qu'il se passe quand on fait une modélisation. Je pense que la majorité des citoyens était perdue à ce niveau-là.

Marie-Eve Fortin

Donc une information davantage vulgarisée pourrait être aidante, puis j'imagine que ça va dans le sens de votre recommandation aussi où vous recommandez la prise de données sur le site pour avoir accès à une information sur un portrait peut-être davantage réel.

Martin Legault

Oui, mais c'est ça, cette recommandation-là va plus loin, c'est-à-dire que nous on aimerait qu'il y ait des postes permanents, non seulement sur le site, mais aussi à l'extérieur. C'est important de voir jusqu'où s'en vont ces contaminants-là et on ne peut pas se fier qu'à une modélisation pour savoir ce qui sort vraiment d'une industrie comme celle-là. On l'a vu à d'autres niveaux, on a eu beaucoup de surprises ces dernières années avec des contaminations de plein, plein d'industries au Québec, puis ça continue de se produire. On aimerait ça être au courant de ce qui sort de cette usine-là parce que ça touche directement la population.

Marie-Eve Fortin

Très bien, merci.

Martin Legault

C'est moi qui vous remercie.

Prunelle Thibault-Bédard

Merci madame Massam, monsieur Legault. Merci de votre participation.

Tatiana Harker, opinion verbale

Prunelle Thibault-Bédard

J'inviterais madame Tatiana Harker à s'avancer, s'il vous plaît.

Tatiana Harker

Bonsoir.

Marie-Eve Fortin

Bonsoir.

Tatiana Harker

Merci une autre fois. Aujourd'hui, moi, je suis ici en tant que citoyen québécois, mère, puis citoyenne de la MRC (inaudible). Et après [avoir] participé à l'étape antérieure, dès le début, il y avait déjà des préoccupations. On parle, c'est bien le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, mais bien comme le mot environnement le parle, c'est un ensemble de facteurs. Et on peut pas apprendre que cette entreprise travaille dans le vide. Et on a bien parlé de tous les aspects environnementaux qui sont bien adressés avant, l'air, le traitement de l'eau dont on a parlé avant, mais il y a pas beaucoup de transparence par rapport aux entretiens que la Ville et l'entreprise ont pris. C'est de l'eau qui nous affecte à tous les citoyens de la région. Et moi, en tant de petite personne qui a quelques mètres carrés où je pousse des plantes, ça a un impact. Mais étant donné que ceci c'est un des seuls espaces démocratiques qu'ils nous laissent pour parler de ce sujet-là, je veux aussi parler beaucoup de toute la responsabilité sociale qui vient ici, le respect à la loi internationale à travers la production des armes.

Puis dans l'étape antérieure, un des représentants de l'entreprise parlait et disait fièrement que ces produits-là vont finir seulement aux États-Unis et nos alliés. Mais je pense qu'il faut être sincères entre nous, 2026, dans les dernières semaines et c'est qui nos alliés? L'*instabilité* politique est fou, la guerre et même la faune de la société et la paix dont on vivait avant est à côté de nous. Puis je pense que c'est important que même nous l'écoutions, on le parle en public, puis on fait une réflexion par rapport à ceci parce qu'il y a aucune garantie. Et la compagnie Atkins, désolée, je vais lire, AtkinsRéalise, des éthiques douteuses avec une histoire préoccupante. Puis, il y a eu manque de transparence déjà dans la planification du projet.

Donc, comme individu, c'est impossible d'ignorer après les audiences qu'on a vu. Alors vraiment ici, seulement pour donner une opinion, une préoccupation. Il y a pas beaucoup de mesures préventives aux impacts que ça va avoir dans l'avenir des enfants du terrain. On parle de la bonification des emplois bien payés, mais ceci sont des conséquences à très court terme. On voit pas ce qui implique à long terme. Puis une autre fois, c'est seulement une partie de l'armement qui est fait ici. Mais c'est quand même un armement qui tue des milliers de personnes. C'est un armement qui détruit l'environnement. Puis une bombe à... milliers de kilomètres, ça a un impact dans notre environnement. C'est pas dans le vide. Et je vous remercie pour tout l'effort. Toutes les questions que vous avez faites, le suivi, c'est hyper apprécié. Merci.

Prunelle Thibault-Bédard

Madame Harker, j'aurais une question pour vous, si vous me le permettez, merci pour votre témoignage spontané. Je suis consciente que la question que je vais vous poser est très complexe et si vous n'avez pas la réponse, je ne vous en tiens pas rigueur. Vous avez mentionné qu'il y a peu de mesures préventives pour prévenir justement certains effets que les produits pourraient avoir. Est-ce que vous pouvez vous imaginer le type de mesures préventives dont on aurait besoin?

Tatiana Harker

Tout d'abord, on peut retourner à la transparence, la transparence et la clarté. Alors, si comme toute entreprise, ils font des accords, on signe des accords. Puis moi, si je casse une règle ou quelque chose (inaudible), il doit avoir des conséquences. Ici, il y a tellement pas de transparence et d'ambiguïté qu'on sait pas. Il y a aucune conséquence, qu'est-ce qu'il y a si cet armement est utilisé là-bas? Est-ce qu'on arrête la production, on arrête de l'envoyer? Mais y'a aucune conséquence, aucune prévention ailleurs. Puis on l'a vu, même aucune (inaudible), quand tu donnes quelque chose à une troisième personne, on n'a plus le contrôle. Alors c'est aussi à être honnête et reconnaître la réalité dont on est en train de faire, puis les conséquences que ça va avoir à tout, nous, les Québécois, parce que c'est quelque chose qu'on produit ici. On est responsable.

Prunelle Thibault-Bédard

Merci beaucoup.

Jon Forest, accompagné de Margot Kleinveld, opinion verbale

Prunelle Thibault-Bédard

Nous allons maintenant inviter monsieur Jon Forest et je vous informe qu'à la suite de la présentation de monsieur Forest, nous allons prendre la pause. Est-ce que monsieur Forest est parmi nous? Ah! excusez-moi, c'est madame Forest, mille excuses. Et vous êtes accompagnée de Margot Kleinveld, c'est bien ça? Bonsoir.

Jon Forest

Euh, on va juste attendre (inaudible).

Prunelle Thibault-Bédard

Aucun problème.

Jon Forest

Alors, bonsoir. Nous sommes présents aujourd'hui pour exprimer notre désaccord total avec le projet d'agrandissement de l'usine de fabrication d'explosifs General Dynamics à Valleyfield. Toutes les facettes de ce projet nous semblent inacceptables, la pollution terrestre des eaux et de l'air, les risques pour la santé des communautés voisines dues à cette pollution, ainsi que le mépris total de la souveraineté de la nation Kanien'kehà:ka sur leur territoire ancestral. Nous nous sommes pourtant intéressées à la justification de ce projet tel que défini par General Dynamics.

Nous avons trouvé que, dans le résumé de l'étude d'impact réalisée par AtkinsRéalis sous la section de raison d'être du projet, le tout premier point est : assurer la protection de la population et de ses valeurs, donc de participer à améliorer la défense du Canada. En effet, il est question de plusieurs nouvelles politiques ayant pour but de, et je cite, préparer le gouvernement à répondre aux menaces actuelles et futures qui justifieraient l'agrandissement

de General Dynamics Valleyfield. Cela nous amène à se poser cette question. Si le but du gouvernement canadien est d'améliorer les capacités de défense du pays, comment se fait-il qu'il décide d'investir dans un projet d'expansion d'une usine appartenant à un géant d'armement américain? General Dynamics Corporation, qui a un contrat de 50,8 millions de dollars américains avec l'armée américaine. Voilà la vraie justification du projet. L'armée américaine sous Donald Trump a besoin d'être ravitaillée après avoir bombardé sept pays en 2025.

Nous sommes d'avis que ce projet n'a pas du tout pour but de répondre à l'inquiétude du gouvernement canadien face aux nouvelles menaces comme elles sont nommées dans l'étude, vu que la majorité des explosifs qui seront produits dans l'usine de General Dynamics Valleyfield seront directement envoyés aux États-Unis. Comme référence, en 2022, seulement 51 % des revenus provenant de l'industrie de la défense étaient grâce aux ventes domestiques, alors que 49 % des revenus provenaient de l'exportation. Dans ce 49 %, 63 % venaient des États-Unis. Ça veut dire que l'exportation aux États-Unis représente plus de 30 % des revenus générés par l'industrie de la Défense canadienne. C'est des chiffres qui proviennent du State of Canada's Defense Industry Report au printemps 2024 qui avait été demandé par le gouvernement du Canada.

Nous ne voyons pas comment ce projet va améliorer la sécurité du Canada si les produits sont envoyés dans un pays qui est présentement gouverné par un régime que plusieurs experts considèrent fasciste et qui a émis des menaces d'annexion du Canada pas plus tard que cet automne. Nous ne comprenons pas comment le gouvernement canadien peut prétendre vouloir investir dans la défense du pays, mais avec ce budget finance des compagnies américaines qui répondent à des intérêts américains. Et puis, dans ce processus, il n'y a pas seulement nos taxes et nos impôts qui vont y passer, il y a aussi la santé du voisinage qui va être impactée et la survie de certains écosystèmes qui va être menacée et qui, à notre avis, vaut bien plus que tous les millions que Washington est prêt à payer.

Margot Kleinveld

Je crois aussi qu'il est important de noter que l'armée américaine est une extension et un outil de l'état impérialiste. Les États-Unis sont un état impérialiste, pardon, ce qui éclaire dans la manière qu'ils étendent leur contrôle et influence sur les autres pays à travers une domination économique et politique, une hégémonie culturelle et un militarisme extrême. Comme mentionné auparavant, General Dynamics est une compagnie américaine qui a un contrat de 50,8 millions de dollars avec l'armée américaine, ce qui la rend indissociable de l'impérialisme américain, à la fois en tant que bénéficiaire et contributeur du système. Le budget américain de soi-disant défense s'élève à 856,9 milliards de dollars, ce qui est utilisé pour déstabiliser les gouvernements internationaux, réprimer les mouvements de libération nationale et à établir un contrôle interne par le biais de violences, systèmes carcéraux et policiers, le tout sous le prétexte de la défense préventive. Peu importe le montant d'argent ou d'armement que cette expansion nous rapportera, cela ne nous avantagera jamais en tant que Québécois ou Canadiens de soutenir l'intensification du contrôle et du pouvoir américain.

Comme General Dynamics est une entreprise américaine, nous participons déjà au projet impérialiste américain en fournissant de la main-d'œuvre, des terrains et un soutien

gouvernemental à cette entreprise d'armement. Cette extension ne fera que renforcer ce soutien, tout en lui apportant davantage de produits matériels et de revenus pour poursuivre ces opérations militaires violentes, autant à l'échelle internationale que nationale. L'expansion de la puissance américaine nuit directement à notre propre culture, démocratie et souveraineté, car la puissance américaine s'accompagne d'une extension de la puissance politique et culturelle américaine, surtout compte tenu de l'intensification du fascisme aux États-Unis et leur récente menace d'annexion de notre territoire.

GD contribue également directement à l'impérialisme américain par la production et l'exportation de matériaux essentiels, car le propergol est un élément indispensable de nombreuses bombes qui sont utilisées pour assassiner, blesser et déplacer des populations comme on peut voir en ce moment entre autres en Palestine, au Liban et en Iran, causant des dommages horribles et un impact profond à travers plusieurs générations, tout en détruisant les infrastructures locales. Pardon, je parle un peu vite, mais oui, je crois pas qu'on devrait contribuer à ça, en gros.

Prunelle Thibault-Bédard

Merci à toutes les deux pour votre participation. Nous allons maintenant prendre une pause de 15 minutes, s'il vous plaît. Il est 19 h 56, donc plus 15, ça ferait 21 h 11, c'est pas un chiffre rond, mais vous allez me pardonner, on va reprendre à 20 h 11 s'il vous plaît. À tout de suite.

Pause

Alexandre Richard (DM17 et DM17.1)

Prunelle Thibault-Bédard

Nous allons poursuivre cette séance avec monsieur Alexandre Richard, je vous prie de vous avancer.

Alexandre Richard

Bonjour.

Prunelle Thibault-Bédard

Bonjour monsieur Richard.

Alexandre Richard

Ça va bien?

Prunelle Thibault-Bédard

Ça va très bien. Et vous?

Alexandre Richard

Très bien.

Prunelle Thibault-Bédard

On vous écoute.

Alexandre Richard

Vous pouvez afficher la présentation. Donc, ben, bonsoir tout le monde. Je suis content d'être avec vous ici ce soir pour vous présenter mes préoccupations par rapport au projet. Donc, avant de commencer, j'aimerais faire un petit rappel aussi par rapport aux questions qui ont été déposées dernièrement dans la commission. C'est sûr que je suis un peu sur mes, mes attentes étaient plus élevées par rapport aux réponses, mais il y a beaucoup de réponses qui ont pas été répondues. Je crois que le fond de mon questionnement, je crois que c'est le vôtre aussi, il a comme été détourné dans les questionnements, particulièrement les questions qui ont été posées à l'organisme qui est chapeauté par le gouvernement du Canada par rapport suivi des, au suivi puis à la procédure en fait de traitement du suivi de l'artillerie. Je pense qu'on n'a pas eu réponse à notre question.

Puis, par rapport à ça, en gros, les quantités d'armes qui sont produites, on a un bilan de masse. L'initiateur nous dit qu'il fait 2,7 tonnes par année de matière énergétique qui est destinée à des armes létales. Puis, je suis vraiment préoccupé par rapport au bilan de masse. On a fait d'autres dossiers de matières dangereuses. Ça, je crois que c'est une matière très dangereuse préoccupante. Puis, j'ai pas vu le même niveau de questionnement par rapport au suivi des matériaux. Donc l'idée, là, j'ai encore de réponses, on est en deuxième partie. Je suis un peu sur mes, je sais pas quoi vous dire, mais je peux pas vraiment travailler sur le dossier parce que j'ai pas les données. Je comprends que ces données-là sont peut-être confidentielles, mais tout ce qui s'est passé dans le passé, les cinq dernières années, on aimerait ça avoir le bilan de masse de tout ce qui a été produit par General Dynamics, faire un suivi où que ça a été largué, c'est quoi les travaux qu'il y a à faire de décontamination en lien avec tous ces bombardements-là, parce qu'il y a une responsabilité de toute la gang là-dedans pour qu'on puisse éventuellement en arriver à une paix. Donc, je crois que, sincèrement, qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire.

On n'a aucune donnée pour travailler présentement et ça, c'est super important. Je demanderais pour débiter, les cinq dernières années, un suivi des 2 700 tonnes par année qui ont été faites. Avoir vraiment une idée. Je crois qu'on sait c'est quoi qu'il y a là-dedans, les matériaux. Puis après, il faut faire un suivi de la chaîne. Si ça se rend aux États-Unis, si ça se rend dans d'autres pays. Dans l'étude d'impact, c'est inscrit que 30 % de toutes les, je veux pas dire une information erronée, mais dans l'étude d'impact, à un endroit c'est inscrit qu'il y a 30 % des produits militaires qui s'en vont dans des pays autres que l'OTAN. Bon, c'est quel endroit? Puis deuxièmement, les armes qui s'en vont à l'OTAN, est-ce qu'elles sont vraiment utilisées à des fins de dernier recours ou il y en a une partie qui est détournée? C'est pas évident parce que là on, c'est tellement opaque qu'on n'a aucune idée, on a pas aucune donnée. Je comprends que c'est des données confidentielles pour le futur, mais les données pour le passé sont clairement importantes pour que tous puissent se faire une idée de l'ensemble de la décontamination qui va être requise pour ce projet-là. Parce que sincèrement, on s'entend là, on s'est fait berner là. Je sais pas si je vais le déposer en rectificatif là. Je suis aussi bien de le faire tout de suite là.

Le gouvernement du Québec, il a dit que s'il allait pas de l'avant avec une location de ce terrain-là, ça tomberait un site orphelin. C'est absolument, aucun fondement. Le gouvernement du Canada a exproprié les Premières Nations pour créer son système. Vous comprenez? Ça, c'est le début. Ce système-là, ben, en fait, il a utilisé le terrain pour créer, pour faire la défense pour la Deuxième Guerre mondiale, bon je suis d'accord, puis on est en 2025, il est pas encore décontaminé. Et tout le monde se *pitch* la balle, c'est à qui, c'est à quoi, c'est qui qui est responsable de qui, de quoi.

Écoutez, on s'entend que c'est le gouvernement du Canada qui a décidé de prendre ce terrain-là de le contaminer pour contaminer probablement un paquet de pays partout. J'ai aucune idée si cet endroit là c'est le seul endroit pour, c'est inscrit dans l'étude d'impact que c'est le seul fournisseur de granules énergétiques pour des armes. Écoutez, imaginez l'impact que ça peut avoir partout sur toutes les familles qui sont impactées, ça fait aucun sens. Fait que je pense que, ben, on va y aller peut-être avec ma présentation, mais c'était peut-être un petit préambule. J'ai pris beaucoup de temps, mais, c'était vraiment important que je vous fasse part de ça, puis de vous dire aussi que vous avez tous les recours, vous avez tous les pouvoirs d'une commission d'enquête. Sincèrement, je suis pas un avocat, mais je pense qu'on a un outrage au tribunal avec les informations qui ont été déposées par CCC, puis pourquoi que le gouvernement du Canada est pas, a pas été, était pas là, présent en première partie, je sais pas s'il était là, j'ai pas suivi parfaitement, mais c'est important qu'on ait une transparence quand on fait la guerre et surtout pour tout ce qui s'est passé à partir d'aujourd'hui, si on recule en arrière. On va y aller avec ça.

Donc, je vais faire ma présentation. C'est *Paix et équité, plaidoyer pour la transparence des fiduciaires et de l'industrie militaire*. Parce qu'on s'entend que nous, on est des bénéficiaires et les fiduciaires, c'est ceux qui gèrent le gouvernement, ainsi que les propriétaires des entreprises comme GD, ils sont en fait des fiduciaires pour les bénéficiaires qui sont leurs actionnaires. En gros, c'est ça. Donc, je dépose ça, puis je tiens à rappeler aussi qu'on est sur le territoire Kanien'kehà:ka, donc je vais passer à la prochaine diapositive. Donc, qui est General Dynamics? Bien, en fait, comment qu'elle a fait aussi pour acquérir SNC, SNC qui est SNC Technologies, sans décontaminer ce site-là, je comprends pas. SNC Technologies, on sait d'où ça vient, SNC-Lavalin. C'est drôle, ça *fit* avec AdkinRéal, qui est la même entreprise. Je comprends pas pourquoi. Peut-être qu'il manque un peu de transparence là-dedans. Donc, en gros, il y a une contamination historique. Et surtout, il y a une faille de gestion successive. Comment qu'on peut réussir en tant que société à accepter qu'une entreprise qui détruit des vies dans d'autres pays, qui fabrique des armes, qui contamine des terrains, qui contamine des nappes phréatiques, qui est incorporée dans un « inc. », une genre de coquille juridique complètement ridicule. C'est la première chose qu'on apprend à l'école. Si tu veux pas avoir de responsabilités, ben, pars-toi un « inc. », t'auras rien qu'à fermer. Donc, en gros, c'est ça. Puis il y a 9 000 employés qui travaillent chez General Dynamics à travers le monde. C'est une société qui est cotée en bourse. Donc, je comprends pas comment les gens peuvent faire pour investir dans une société comme ça. Sans avoir de suivi, on s'entend. Je suis d'accord, peut-être que des fois on a besoin des armes létales, mais ça prend un suivi très rigoureux et très transparent envers tout le monde, donc en gros, c'est ça. Je vais passer assez vite. Il y a des mécanismes en fait de partage des responsabilités qui est attribuable à la contamination postproduction, directe et indirecte et induite.

Quand on fait une étude économique, moi je suis pas économiste, j'ai aucune idée, j'ai jamais fait ça, puis j'en ai rien à foutre. Sauf que quand on fait une étude des impacts par exemple, c'est clair qu'il y a des impacts directs, indirects et induits. Donc bien évidemment, ces granules-là se ramassent à quelque part puis il faut faire un suivi très rigoureux. Donc, c'est ça, c'est en lien avec l'exportation canadienne. Donc, à mon avis, vu l'historique du site et du cumul des risques, c'est important que les propriétaires et les locataires, qui sont solidairement responsables de l'ensemble des faits, on s'entend là? C'est pas des règlements ou ci ou ça. C'est des faits. C'est ça qu'il faut suivre. Donc, ils ne respectent pas leurs obligations. Ça, c'est mon avis. C'est pas un avis juridique, c'est un avis moral. Ils respectent pas leurs obligations fiduciaires envers leurs bénéficiaires respectifs. Puis là, ça fait en sorte que, il y a un cynisme à l'égard de notre système de gestion public/privé. C'est évident. Puis ça, le BAPE en a déjà pris connaissance voilà très longtemps. J'ai mis une référence par rapport aux sites contaminés. Vous avez participé en tant qu'organisation à un colloque sur la contamination des sols. Puis c'est clair que, s'il y a pas un suivi qui est rigoureux, ça crée un cynisme. On vient qu'on fait plus confiance au système, vous comprenez?

Je vais passer à la prochaine diapositive, s'il vous plaît. Donc, regardant les réserves stratégiques, c'est quoi les impacts et les effets? On s'entend, une guerre, c'est deux parties qui veulent faire une guerre en fait économique, on s'entend, c'est juste une poursuite de la guerre civile qui continue de 1940 à aujourd'hui. On s'entend. Une guerre commerciale, c'est pour exproprier des terres, pour extirper des ressources, des territoires communs, pour pouvoir les faire exploser dans le ciel. Peut-être même que, j'extrapole, mais tout le monde s'en attend qu'il y ait une guerre. Fait qu'en gros, tout ce qu'on fait, c'est qu'on dilapide de l'énergie, on envoie un roquette, il y en a un autre qui vient le barrer dans un bouclier antimissile, ça fait pas de sens. C'est quoi cette idée-là? Je comprends pas. Donc, ça retarde la remise en état des lieux à son état d'origine. Puis, c'est une affectation non optimale du territoire. Donc, il pourrait avoir des usages beaucoup plus doux sur ce beau terrain-là. Par exemple, le gouvernement fédéral pourrait totalement le décontaminer, prendre ses responsabilités, le décontaminer en partie, puis faire des beaux logements sociaux avec les matériaux peut-être qui restent de bons sur le site. C'est un exemple. Ce serait une solution de rechange. Puis, en contrepartie, bien c'est sûr qu'il faudrait créer quelque chose pour se désarmer parce qu'on s'entend que si on continue une escalade comme ça, on n'en finira jamais.

Je vais passer à la prochaine diapositive. Donc ici, l'accaparement des ressources humaines aussi par rapport, les salaires moyens dans l'industrie militaire, j'ai fait une petite règle de trois avec l'étude d'impact là, 119 700 dollars par année. On sait que c'est un précurseur d'inflation et d'iniquité, même à l'intérieur du pays, mais surtout entre les pays qui sont bombardés et ceux qui fabriquent les bombes. Comment on fait pour se lever le matin, aller jouer aux cartes sur l'heure du midi pendant qu'on envoie des roquettes dans d'autres pays? C'est, je comprends pas comment les gens font pour faire ça. Je leur en veux pas personnellement, mais je me demande sincèrement comment ils peuvent faire ça, en tout cas, je les invite à se remettre en question. Donc, il y a une croissance aussi qui est sans fin. 2023, 2024, 2025, une croissance des exportations, 30 % s'en va dans des pays qui sont non alliés, c'est écrit dans l'étude d'impact. Donc, il y a un risque important de croissance du coefficient de Gini. Ça, en gros, le coefficient de Gini, on veut arriver à une parfaite égalité, idéalement. On n'arrivera peut-être jamais, mais on a au moins une vision d'arrivée à une équité qui fait du sens. Économique, puis surtout sociale, puis tout ça. Donc, il y a aussi une augmentation des GES indirects et induits

par ces gros salaires-là, on s'entend, souvent on gagne 119 700 \$ par année, ben je dis pas que tout le monde fait ça, mais habituellement, moi personnellement, plus mon salaire a été élevé dans l'histoire de ma vie, ben plus que j'ai pollué là. C'est une histoire historique personnelle, mais en gros en général, c'est pas mal ça. Puis ces graphiques-là ben ils expliquent parfaitement ce que j'explique.

Donc je vais passer à la prochaine diapositive. Ici, ça montre un peu la distinction entre notre comparaison avec, de la consommation d'énergie en fait par année, par personne, donc en gros, la moyenne du monde est à 53 gigajoules puis on est à 190 gigajoules à peu près pour le Québec, donc on consomme une quantité quatre fois plus grande que la moyenne mondiale énergétique. Mais c'est sûr, on fabrique des granules de nitrocellulose pour aller les faire péter dans un autre pays. Ça fait pas de sens. Prochaine diapositive.

Prunelle Thibault-Bédard

J'en profite, monsieur Richard, pour vous aviser que votre temps est presque écoulé, donc on se dirige tranquillement vers la conclusion.

Alexandre Richard

Excellent. Donc ici, je tiens à rappeler qu'il y a sept limites planétaires qui sont franchies. Puis ça, ça devrait faire partie intégrante. Il y a un beau ministère là qui vient de se revamper, le ministère de l'Économie et de l'Énergie. C'est très dangereux de mettre l'énergie dans le même ministère que l'économie. Ça va être important qu'il y ait des critères démocratiques qui soient mis en place. Puis c'est cette limite-là, c'est important qu'on reste à l'intérieur. Parce que si on se dirige vers l'extérieur de ces limites-là on, c'est la planète entière qui va écopier. On peut passer à la prochaine diapositive. Donc, je passe vite là-dessus, les sept limites, je les énumérerai pas, mais c'est très important, elles sont toutes dépassées. Puis, je vais citer Mary Robinson qui a dit, est-ce que cela nous maintient à l'intérieur des limites quand on parle d'un budget ou qu'on parle de n'importe quel projet énergétique? C'est important de s'assurer qu'on dépasse pas ça.

Donc, il y a deux gardiennes de l'acceptation sociale, c'est l'équité et le consentement libre et éclairé. Puis ça, ça commence par la question que je vous ai posée au début, ça nous prend les données pour faire le lien entre la granule énergétique et l'éclatement dans un autre pays. Prochaine diapositive. Donc, ici on a un petit indicateur d'emballement, c'est à droite, c'est la cote boursière depuis que General Dynamics existe. Si on investit un dollar dans cette compagnie-là, maintenant on a 4 900 dollars environ. Donc on peut voir un peu l'intérêt. Je vais passer vite là-dessus. Le MEIE, bien en fait je pense que sincèrement, je suis pas un expert, mais c'est un cas de tutelle donc on pourra en rediscuter plus tard, mais il y a aussi la CSST qui est là-dedans. Comment les gens vont prendre ça quand ils vont faire le lien, ceux qui travaillent dans ce domaine-là, ils vont faire le lien avec les impacts réels de notre emploi, c'est quelque chose là. Donc, la CSST devrait s'en mêler aussi. Prochaine diapositive. Donc, principe de subsidiarité, j'explique ça un peu vite vite, je crois que, il reste combien de temps?

Prunelle Thibault-Bédard

Vous êtes sur du temps emprunté.

Alexandre Richard

OK, c'est bon.

Prunelle Thibault-Bédard

Je vous prie de vous diriger vers la conclusion, s'il vous plaît.

Alexandre Richard

Excellent bien en fait, je vais y aller avec cette conclusion-là. En fait la subsidiarité, c'est un des points les plus importants, je pense, de toute cette histoire. Donc en gros, qui a les pouvoirs? Les pouvoirs, c'est quoi des pouvoirs? C'est qui décide quoi produire, comment le produire? Pour quelle destination, pour quelle raison, en quelle quantité et pour quel usage? Donc, c'est super important, puis les responsabilités, bien évidemment, ç'a rien à voir sincèrement l'étude d'impact, c'est pas des professionnels qui ont fait ça, du tout. Donc, les responsabilités, quelle est la destination et l'utilisation factuelle, on s'entend factuelle et non réglementaire, factuelle. Quelles sont les familles touchées? Quels sont les dommages? Quelle est notre part de responsabilité respective et quel est le plan de décontamination et de partage de toutes ces responsabilités historiques là. Je vous remercie de m'avoir écouté.

Prunelle Thibault-Bédard

Merci de votre participation, bonne fin de soirée.

**Tamara Ghandour, accompagnée de Kate Turner, pour Kanienkehá:ka
Kahnistensera (Mères mohawks) (DM18)**

Prunelle Thibault-Bédard

Pour la prochaine présentation, j'inviterais madame Tamara Ghandour, s'il vous plaît.
Accompagnée de Kate Turner, c'est bien ça? Bonsoir à vous deux.

Tamara Ghandour

Bonsoir, on va présenter notre mémoire, mais d'abord, je sais pas si Kate veut présenter *the Colonial Solidarity*?

Kate Turner

Oui, le Réseau de solidarité des coloniaux est un réseau national composé des personnes qui s'efforcent de faire entendre la lutte des communautés autochtones et nous nous concentrons particulièrement sur des actions visant à garantir que la voix des autochtones ne soit pas ignorée dans les décisions gouvernementales.

Tamara Ghandour

Alors tout d'abord, je veux préciser que ce mémoire a été écrit en collaboration avec des membres de la nation de Kanien'kehá:ka, la nation Mohawk, et c'est des personnes anglophones. Alors, on a écrit ce mémoire en anglais et ça a été traduit en français, mais il y a

quelques termes qui ne peuvent pas vraiment être traduits en français parce que ça fait partie de la culture Mohawk. Alors, je vais juste résumer assez brièvement les points majeurs et c'est écrit de la perspective, du point de vue de ces membres.

Alors, en tant que onkwehón:we, les peuples autochtones et alliés, nous avons la responsabilité de respecter et de prendre soin de la Mère nature et de ses habitants. Les femmes onkwehón:we, les kahnistensera, sont les gardiennes originales de la terre. Donc, c'est les femmes Kanien'kehá:ka qui ont l'autorité sur leur terre. Nous nous opposons fermement à ce projet d'expansion qui se déroule sur le territoire non cédé de la confédération Haudenosaunee. AtkinsRéalisis, la compagnie qui a réalisé l'étude d'impact pour le BAPE, a affirmé avoir suffisamment consulté les membres de la nation Mohawk. Pourtant, c'est seulement les entités, les conseils de bande qui ont été consultés et auxquels l'avis de projet a été soumis. Et les mères, les femmes Kanien'kehá:ka affirment que les conseils de bande n'ont aucune autorité sur les territoires Mohawks et ne représentent pas véritablement les membres de cette nation. Ils répondent au gouvernement fédéral colonial et ont un conflit d'intérêts dans la prise de décision. Concernant l'expansion, étant donné qu'ils répondent à un gouvernement qui veut consacrer un plus gros budget au secteur de défense. Alors, les membres de la communauté Mohawk n'ont jamais renoncé, n'ont jamais cédé, ni renoncé à leur terre, à leur loi ou à leur coutume traditionnelle. Leur droit de vivre selon leur propre tradition est garanti par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui stipule que les lois canadiennes et par extension les lois québécoises doivent être conformes à la déclaration.

Alors, rien ne peut être fait sur aucune partie de l'île de la Tortue, donc le Canada et les États-Unis, sans l'autorisation de ces peuples autochtones souverains. Cette clause est affirmée par la Constitution canadienne, notamment la section 35 de la Loi constitutionnelle. La *Grande Loi de la Paix*, kaianerehkó:wa, est la constitution originelle du peuple rotinonshonni. Elle n'a jamais été abrogée et détient l'autorité sur le territoire traditionnel et la confédération Haudenosaunee. En tant que kahnistensera individu et individu libre du kaianerehkó:wa basé à Kahnawà:ke, un territoire rotinonshonni, les auteurs de ce mémoire ont un intérêt et un devoir de longue date envers la protection de leur territoire traditionnel.

Alors maintenant je vais parler un petit peu plus de... la consultation avec le Conseil de bande. Alors, selon les kahnistensera, les conseils de bande sont des instances fédérales imposées aux peuples autochtones par la *Loi sur les Indiens*. Ils répondent au gouvernement fédéral et spécifiquement les Affaires autochtones et du Nord-Canada. Il y a beaucoup de citations en ligne qui décrivent l'illégitimité du Conseil de bande pour prendre des décisions et représenter les membres de la communauté Mohawk. Le concept d'un Conseil de bande dans lequel des chefs et des conseillers élus prennent des décisions au nom de leur communauté est contraire à la tradition rotinonshonni. Le Wampum 58 du kaianerehkó:wa stipule que tout chef et toute autre personne qu'il soumet aux lois d'un peuple étranger est écarté de la communauté et perd tout droit au sein des nations iroquoises. Cette disposition interdit au peuple de se soumettre à l'autorité d'un Conseil de bande qui suit des lois étrangères et répond à des gouvernements étrangers. Le peuple du kaianerehkó:wa doit respecter ses devoirs et responsabilités traditionnels. Le Conseil de bande ne peut représenter personne au sens juridique du terme « représentation », tel qu'il est utilisé dans le système juridique canadien. C'est un concept qui n'a pas d'équivalent dans la culture kanien'kehá:ka. Tous les individus autochtones s'expriment en leur propre nom en tant que personnes libres et ne peuvent pas être représentés par

d'autres. Cela veut dire que toute personne signant un traité au nom d'un groupe, d'un clan ou d'un peuple autochtone, comme l'ont fait les conseils de bande, enfreint le kaianerehkó:wa, la constitution Mohawk, qui définit le protocole à suivre pour la prise de décision consensuelle au sein des clans.

Le rôle des kahnistensera est de défendre l'intérêt public en veillant sur le territoire traditionnel du peuple kanien'kehá:ka et en protégeant les enfants des générations passées, présentes et futures. Selon le Wampum 44 du Kaianerehkó:wa, la constitution précoloniale de la Confédération iroquoise, les femmes autochtones sont les gardiennes de la terre au nom des générations futures. Il est indéniable que le travail de General Dynamics Valleyfield nuit aux enfants du passé et continuera de nuire aux enfants de l'avenir. De nombreux parents résidant à Valleyfield s'inquiètent de l'impact que la pratique de brûlage à l'air libre, de l'impact que ça aura sur leurs enfants, étant donné que les taux de polluants dans l'air excèdent les limites stipulées par le ministère de l'Environnement. De plus, General Dynamics Valleyfield est situé au bord de deux rivières et l'eau est pour la nation Mohawk est sacrée et abrite de nombreux être vivants et si elle est polluée, ça enfreindra leur responsabilité de protéger la terre. Nous exigeons la transparence avec les résultats de tests également, en particulier en ce qui concerne les données sur la qualité de l'air et de l'eau.

La transparence et la vérité sont des principes fondamentaux du kaianerehkó:wa. Le fondement de la *Grande Loi de la Paix* réside dans le fait que nous devons toujours avoir comme but l'établissement de relations pacifiques et la construction d'un monde en paix. Et aussi de respecter tous les êtres. Nous avons une obligation sacrée envers la Mère nature. Toutes les installations de General Dynamics Valleyfield, n'importe ce qu'elles produisent, nuisent à Mère nature et à tous les êtres vivants qui y résident.

Maintenant, je vais passer à l'étude archéologique qui s'est faite par la société Arkéos, qui a déjà agi de très mauvaise foi dans plusieurs contrats antérieurs. Ce qui montre qu'il semblerait qu'ils soient plus intéressés par le succès et par l'obtention de contrats que par le respect des droits humains. Par exemple, Arkéos a été engagé par la Société québécoise des infrastructures pour mener une étude archéologique dans le cadre du projet de New Vic à l'Université McGill sur le site de l'ancien hôpital Royal-Victoria, où des expérimentations sur des êtres humains ont été menées au sein du programme MK-Ultra de la CIA. Les fouilles ont découvert des preuves solides de l'existence de sépultures non marquées de personnes autochtones et allochtones sur ce site. Bien qu'en ayant connaissance, Arkéos a annulé à plusieurs reprises des réunions avec les kanienkehá:ka kahnistensera, alors les femmes Mohawks qui souhaitent que les résultats de l'étude soient rendus publics. Arkéos n'a jamais communiqué ses conclusions et conclusions sur les sépultures non marquées au public.

Lors de l'audience qu'on a eue le 17 février, l'un des participants à l'audience a demandé comment les fouilles archéologiques s'étaient déroulées pendant l'étude d'impact. Et Ariane Daoust, la directrice de l'Environnement, de la Santé et de la Sécurité, a répondu qu'un seul membre de la communauté Mohawk avait été invité à être présent sur place pendant seulement certaines fouilles, même pas toutes les fouilles. Et selon madame Daoust, aucune découverte n'a été faite, mais les résultats ne sont toujours pas accessibles au public et ne le seront pas avant le 16 juin au plus tôt, date à laquelle toute la série d'audience publique sera déjà terminée. Nous exigeons une transparence totale et immédiate quant au résultat de la fouille

archéologique. Madame Daoust ça aussi continué en disant qu'il n'y aura aucun autre consultant archéologique sur le site, même pendant les travaux de construction. Comment pouvons-nous avoir confiance que General Dynamics Valleyfield va suivre la procédure appropriée, d'autant plus que les recommandations ont été faites par Arkéos, qui ne s'est pas préoccupée par les droits humains par le passé. Et de plus, le consultant qui a été sur le site par le passé est un membre du Conseil de bande de Kahnawake. Et comme je l'ai dit auparavant, le Conseil de bande, il n'est pas considéré comme un représentant légitime ou ne peut pas être représentant de la communauté Mohawk. Alors, ce consultant, cette personne ne pouvait pas prendre des décisions pour, au nom du peuple de Kahnawake.

Et enfin, je veux juste souligner un petit peu le rôle de General Dynamics dans la machine de guerre mondiale. Il est important de souligner une nouvelle fois qu'en fabriquant des matières énergétiques destinées au secteur de la défense, General Dynamics Valleyfield participe activement à la guerre et contribue très probablement à un génocide. Le site ne peut pas se soustraire à ses responsabilités sous prétexte qu'elle ne fabrique pas le produit fini. Cette violence rendue possible par General Dynamics et les gouvernements provincial et fédéral est la même violence que celle qui a été infligée aux peuples autochtones de l'île de la Tortue. Si bâtir une économie fondée sur la violence coloniale, et ce, sur des terres autochtones volées, revient à renforcer la souveraineté canadienne, cela se fait au prix de la répression, voire de la destruction de la souveraineté autochtone, ce qui va à l'encontre des droits énoncés par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Reprenons les mots de la militante Ellen Gabriel de Kanehsatà:ke, d'une militante kanien'kehá:ka. Les auteurs de ce mémoire dénoncent fermement General Dynamics et les autres entreprises d'armement pour avoir alimenté le fascisme et les génocides tant en Palestine que sur l'île de la Tortue.

Merci. Et avant de finir, je voulais juste aussi résumer, parce qu'on a fait du porte-à-porte dans la Municipalité des Cèdres au cours des dernières semaines, et on a eu plusieurs témoignages de résidents. Je vais pas tous les dire, bien sûr, et aussi, ils ont décidé de rester anonymes. Mais je voulais juste souligner qu'en effet, il y a beaucoup de préoccupations liées surtout à la qualité de l'air dans les environs, parce qu'en fait, la direction du vent affecte notamment les personnes qui résident dans ce coin. Et ils n'ont pas été consultés dans le processus, même s'ils essaient en vain depuis plusieurs années de communiquer avec l'entreprise et de faire en sorte que la pollution soit moins intense. Mais voilà, oui, on a eu juste plusieurs témoignages qui faisaient vraiment mal au cœur de la santé des résidents. Merci.

Prunelle Thibault-Bédard

Merci beaucoup à vous deux. J'aurais une question s'il vous plaît. Vous avez indiqué, vous avez commenté une illégitimité perçue du Conseil de bande et dans vos propos à ce sujet-là, vous avez indiqué que dans la tradition Mohawk, toute personne s'exprime en son nom, par conséquent l'une ne peut pas représenter l'ensemble. Dans un contexte ou dans le cadre d'un projet, un initiateur ou peu importe, une entité souhaite s'informer auprès de la communauté Mohawk à savoir s'il y a acceptation du projet, quelle serait à ce moment-là une démarche appropriée compte tenu que la représentativité semble être difficile à établir selon votre témoignage.

Tamara Ghandour

Oui, bien sûr, je peux pas parler au lieu des vraies personnes qui devraient être ici, mais je peux dire qu'il y a quelques membres qui sont perçus comme étant plus légitimes que le Conseil de bande, notamment les chefs héréditaires et dans ce cas les mères, les femmes, Mohawks. Il y a un précédent dans la nation Wet'suwet'en, dans la Colombie-Britannique, d'un projet de gazoduc qui a été proposé et où ils ont consulté d'abord le Conseil de bande, et le Conseil de bande a complètement autorisé le projet, même si les chefs héréditaires, il y avait six, les chefs héréditaires des six nations que le gazoduc touchait. On refusait le projet. Et du coup, après, la compagnie de gazoduc a consulté les chefs héréditaires et ont pu, ils ont pu décider d'un autre contrat. Alors, je recommanderais de, par le futur ou même pour ce projet, de consulter les femmes autochtones, les kahnistensera, c'est comme ça qu'elles s'appellent, pour qu'elles puissent ensuite amener cette information au reste de leur communauté et adopter une décision consensuelle auquel tous les membres de la communauté sont d'accord.

Prunelle Thibault-Bédard

Merci pour votre réponse. Merci à toutes les deux pour la participation, bonne soirée.

Lilah Woods, pour International Jewish Anti-Zionist Network Canada (DM19)

Prunelle Thibault-Bédard

Nous avons un tout petit changement à l'horaire. On serait déjà prêt à entendre madame Lilah Woods. On est beaucoup plus tôt que l'heure de votre rendez-vous, alors j'espère que vous êtes prête, si ça vous convient. La voilà. Prenez votre temps pour vous installer. On est en avance donc pas de presse. On va prendre une courte pause. Mon collaborateur à l'arrière m'indique qu'on a besoin d'un petit moment. Je vous avise dès qu'on est prêt à reprendre. On a un petit souci technique avec le son pour la rediffusion, donc c'est ce qui explique la courte pause. On vous tient au courant. Nous allons prendre cinq minutes, s'il vous plait. Il est 20 h 48, ça veut dire 53. Mesdames, si vous voulez rester à l'avant, vous êtes les bienvenues ou vous pouvez également vous dégourdir les jambes pendant cinq minutes. On va reprendre avec vous ensuite.

Prunelle Thibault-Bédard

Merci pour votre patience, tout le monde. On va être prêt à reprendre. Nous vous écoutons.

Lilah Woods

Merci beaucoup.

Kyra Morfopos

Bonjour, je vais juste me présenter, je m'appelle Kyra et j'accompagne Lilah.

Lilah Woods

Bonjour, je suis Lilah Woods avec le International Jewish Anti-Zionist Network Canada et je vais partager quelques sélections de mon mémoire, cosigné par World Beyond War Canada et PAJU, Palestiniens et Juifs Unis. L'agrandissement proposé de l'usine General Dynamics à Salaberry-de-Valleyfield est socialement inacceptable et écologiquement dévastateur. Aucune exportation directe vers Israël. C'est une réponse évasive. Lors de l'audience du 18 février, le représentant de General Dynamics, Daniel Lepage, a répondu aux questions sur Israël en insistant qu'il n'y avait pas d'exportation vers Israël et que l'examen des contrats était pris en charge par les instances fédérales et la Corporation commerciale canadienne, CCC. General Dynamics a affirmé qu'elle n'effectue aucun envoi direct vers Israël, n'avait aucun contrat avec Israël et ne procédait à aucune vente directe à Israël. Ces réponses ne règlent pas la question centrale de l'utilisation finale, de transfert indirect par les États-Unis et de savoir si le Québec devrait autoriser l'agrandissement d'une usine dont la production alimente une chaîne liée à des graves violations de droit international.

Le rapport annuel du Canada sur les exportations militaires explique que la plupart des exportations militaires vers les États-Unis se font sans permis, sont largement absentes de systèmes de rapports publics et, une fois exportés, deviennent assujettis au contrôle américain à l'exportation. Alors, une entreprise peut éviter de dire qu'elle exporte vers Israël tout en alimentant une chaîne américaine qui se rend jusqu'à Israël. En mars 2025, Project Ploughshares a rapporté que des dossiers d'approvisionnement américains accessibles au public montrent l'existence d'un contrat du 26 septembre 2024 signé par l'entremise de la CCC, portant sur le *propergoal* de l'artillerie produit par GD-OTS Canada of Valleyfield pour un usage final israélien. Le fait que l'entreprise puisse invoquer une structure contractuelle fédérale ne rend pas le projet socialement acceptable. Cela montre seulement comment la responsabilité est diffusée entre les institutions.

Article 7.3 de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* oblige le ministre à se demander si des armes, des munitions ou du matériel de guerre pourraient servir à commettre ou à faciliter des graves violations des droits internationaux humanitaires ou des droits internationaux, des droits de la personne, entre autres abus. Le Canada a aussi adhéré au traité sur le commerce des armes en 2019 afin de renforcer la rigueur et la transparence de son régime de contrôle des exportations. Affaires mondiales Canada indique que, depuis le 8 janvier 2024, son approche consiste à ne pas délivrer de permis et à suspendre certains permis pour des articles militaires destinés à Israël. Ces protections sont affaiblies lorsque des biens militaires entrent aux États-Unis par des voies exemptées de permis puis poursuivent leur route dans le système américain.

La politique de la CCC prévoit qu'elle doit s'assurer que ces transactions respectent les obligations du Canada en matière des droits de la personne et que les exportateurs sont tenus de cerner et d'atténuer les risques réels ou potentiels d'atteinte à ses droits. Il n'est donc pas crédible que General Dynamics et la CCC se présentant comme des simples administrateurs passifs, n'ayant aucune responsabilité au-delà de la conformité formelle. En novembre 2024, la Cour pénale internationale a délivré des mandats d'arrêt contre Benjamin Netanyahu et Yoav Gallant pour des présumés crimes de guerre et crimes contre l'humanité en lien avec Gaza. En septembre 2025, une commission d'enquête des Nations Unies a conclu que l'Israël avait

commis un génocide à Gaza et a demandé aux états et aux entreprises de cesser de rendre ces crimes possibles.

Un projet ne peut pas être socialement acceptable simplement parce que ses conséquences les plus dévastatrices se produisent ailleurs. Si la production d'une usine du Québec contribue de manière importante aux moyens par lesquels des civils sont tués, des villes sont détruites et des crimes internationaux auront été commis, les résidents du Québec sont pleinement en droit de s'y opposer pour ces raisons. Les résidents ont été ramenés à des questions locales comme les bruits, les scénarios d'accidents, les fenêtres et les ventilations, comme si la seule préoccupation légitime était celle qui se produit immédiatement autour de l'usine.

La *Loi sur le développement durable* du Québec prévoit que l'impact externe des actions posées sur un territoire donné doit être pris en considération, et elle intègre des principes de prévention, de protection de l'environnement ainsi que d'équité et de solidarité sociale. Les politiques internationales du Québec engagent aussi les provinces à contribuer à un monde plus durable, plus juste et plus sécuritaire. Cela signifie que le public québécois n'est pas moralement ni politiquement confiné à l'environnement local. Il n'existe aucune raison scientifique, juridique ou éthique de considérer que les vies et les écosystèmes valent moins simplement parce qu'ils sont plus éloignés. Si une entreprise qui exerce ses activités ici cause un préjudice à l'étranger, les gens d'ici sont en droit de soulever ces préjudices comme motifs légitimes de refus du projet.

L'examen environnemental doit aussi faire face au fait que la guerre elle-même a des conséquences écologiques. Le Conflict and Environment Observatory estime que les armées du monde sont responsables de 5,5 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Ces chiffres ne tiennent pas compte de la destruction des réseaux d'eau, des sols, de la biodiversité, des infrastructures et de la santé humaine causée par les bombardements et les armes chimiques utilisées dans les crimes contre l'humanité. Une usine qui fabrique des matériaux énergétiques pour l'artillerie n'est pas simplement une installation industrielle locale; elle fait partie d'un système qui produit et permet une dévastation écologique ailleurs. C'est incompatible avec le développement durable et avec notre conscience collective.

Le Québec et le Canada ne devraient pas approvisionner une machine de guerre qui déstabilise le monde entier. Les dirigeants américains ont recours à la *coercion* et menaçant la souveraineté de nombreux pays, dont le Canada, en évoquant l'annexion et la force économique. Ils continuent d'attaquer de nombreux pays et menant actuellement une guerre illégale contre l'Iran au profit d'Israël. Des experts juridiques considèrent la guerre des États-Unis et d'Israël contre l'Iran comme contraire au droit international et qui a déjà contribué à des fortes perturbations de l'économie mondiale, des marchés mondiaux de l'énergie et à des attaques vérifiées contre des établissements de santé en Iran et a des conséquences environnementales dévastatrices à travers l'Iran et l'ensemble de la région. Human Rights Watch décrit le bilan actuel du gouvernement américain en matière des droits de la personne sur son propre territoire comme marqués par des graves atteintes et par d'importants reculs en matière d'immigration, de santé, d'environnement, de travail, d'handicap, de genre, de justice pénale et de liberté d'expression.

Alors, le Canada devrait mettre fin [à] son soutien militaire aux États-Unis. Demandes à la commission : un examen sérieux devrait exiger 1) la divulgation publique complète des

destinations d'utilisation finale en aval, y compris des transferts indirects par les États-Unis, 2) une évaluation des droits de la personne et du droit international humanitaire qui ne s'arrête pas aux consignataires immédiats, 3) une évaluation en aval des effets climatiques et écologiques de la chaîne d'armement à laquelle l'usine contribue, et 4) une détermination à savoir si le territoire, les institutions et les engagements du Québec en matière de développement durable peuvent légitimement être utilisés pour soutenir un projet de cette nature.

En conclusion, en plus de tenir compte des répercussions sur l'environnement et la communauté locale, le Québec a la responsabilité de prévenir l'écocide et la destruction de communautés situées à l'autre bout de la chaîne d'approvisionnement. On ne doit pas tirer profit financièrement de passer le problème à quelqu'un d'autre. Ce n'est pas un cadre crédible de développement durable. Un projet ne devient pas acceptable parce que ses victimes sont loin. Les Québécois sont capables de solidarité au-delà de leur voisinage immédiat et le droit de cette province reconnaît expressément qu'il est légitime de se soucier des impacts situés à l'extérieur du territoire. Le projet est en conflit avec les valeurs de justice, de solidarité et de paix de nombreuses personnes au Québec. Le projet porte atteinte au tissu social de notre société. Pour cette raison et pour toutes celles exposées ci-dessus, cet agrandissement doit être refusé. Merci beaucoup. Et je passe...

Kyra Morfopos

Alors, pour mon petit bout, est-ce qu'il nous reste beaucoup de temps quand même, ou?

Prunelle Thibault-Bédard

Il vous reste trois minutes.

Kyra Morfopos

Trois minutes. OK, parfait. C'est un peu genre une conclusion, mais je voudrais revenir sur ce qu'a souligné Lilah concernant nos responsabilités, ainsi que celles du Canada, de faire respecter les décisions rendues par la Cour internationale de justice. Le projet d'expansion de General Dynamics permet l'utilisation de composants fabriqués au Canada dans des armes servant à commettre des crimes de guerre et la violation des droits humains à l'étranger, rendant ainsi le Canada complice d'atrocités commises à l'échelle mondiale.

Actuellement, les explosifs et les pièces fabriquées au Canada peuvent entrer aux États-Unis sans aucun contrôle, en toute opacité, et sans qu'il y ait de registre public. C'est pour cela que Jenny Kwan, députée du NPD, a présenté le projet de loi C-233, ou le *No Loopholes Act*. Cette loi avait pour but de modifier la loi sur les permis d'exportation et d'importation afin de la rendre plus conforme au traité sur le commerce des armes. Il est intéressant de noter que dans son introduction, Kwan affirme que General Dynamics est historiquement impliqué dans des crimes de guerre commis au Canada. Ce que je voudrais souligner ici, c'est simplement que même si le *No Loopholes Act* n'a pas été adopté par le parlement, son contenu reste extrêmement important pour notre propos.

La décision de mener à bien ce projet se résume à une seule question : en tant que société, en tant que Québécois, choisirons-nous d'être des bâtisseurs de paix ou des marchands de

guerres? Au cours des dernières années, de nombreux Québécois ont clairement exprimé leur soutien à un embargo sur les armes à destination d'Israël. Ce n'est pas parce que nos représentants au niveau fédéral n'ont pas tenu compte de cette préoccupation majeure que nous ne pouvons pas faire bouger les choses par d'autres moyens.

En tant que Québécois, nous avons la capacité d'agir indépendamment du Canada pour freiner la machine de guerre. Si nos représentants refusent de répondre à nos préoccupations, il reste essentiel que nous le fassions par tous les moyens à notre disposition. Comme le stipule la Convention de Genève, chacun doit agir dans la mesure de ses moyens pour prévenir ou mettre fin aux génocides. Merci.

Marie-Eve Fortin

Merci, mesdames, pour votre présentation. J'aurais quelques questions pour vous, si vous le permettez. À la première page de votre mémoire, vous soulignez le fait que le projet répond à une entente pour l'armée américaine. Et donc, il ne s'agit pas, et là, je reprends vos termes, d'un projet industriel local neutre. Donc, on souhaiterait en savoir plus sur votre vision du projet, si votre vision serait différente si l'entreprise était québécoise ou canadienne et si sa production visait strictement ou uniquement l'armée canadienne, est-ce que votre vision du projet serait différente?

Lilah Woods

Mais en fait, vous me demandez personnellement?

Marie-Eve Fortin

Oui.

Lilah Woods

Personnellement, je suis contre toutes les guerres, je suis contre le militarisme et le colonialisme en général, mais c'est vrai qu'il y a une différence entre l'armée canadienne et aux États-Unis, ou juste pour être honnête et dire la vérité, parce que je crois pas que les *chefferies*, désolée, j'ai oublié le mot, les dirigeants des États-Unis sont sans contrôle. Sans contrôle, et actent pleinement contre les droits internationaux. Ils cassent, vraiment maintenant, cassent les ordres du droit international et attaquent plusieurs, plusieurs pays. Alors, je crois que c'est bien sûr plus dangereux d'envoyer les armes et les matériaux pour les armes vers les États-Unis. Je crois que c'est évident, je crois que c'est la croyance de la plupart des Canadiens aussi. Il y a beaucoup de choses à dire, mais j'essaie de pas prendre trop de temps.

Marie-Eve Fortin

Bien merci. J'aurais peut-être une dernière question. Vous traitez beaucoup de l'utilisation finale des produits de General Dynamics. Puis, dans votre mémoire, à la page 3, vous mentionnez que l'initiateur ne peut pas se présenter comme un administrateur passif, n'ayant aucune responsabilité ou de la conformité. Vous avez parlé des rôles et responsabilités de CCC, on a parlé aussi, vous avez parlé d'Affaires mondiales Canada. Au-delà des responsabilités de ces entités fédérales, quel rôle ou responsabilité que l'initiateur, ou General Dynamics, devrait avoir, devrait mettre en place?

Lilah Woods

Mais je crois que c'est la responsabilité de chaque partie de chaîne, même la première. Les effets à la fin, tout le monde qui sont tués. Tout le monde, les dévastations écologiques, les dévastations aux êtres humains. C'est tous les responsabilités de chacun. On peut pas éviter les responsabilités comme ça. Et je trouve, moi, quand j'ai écouté les réponses de General Dynamics, c'est en général les usines d'armes actent comme : « nous sommes seulement une petite partie. C'est pas à nous. On fabrique seulement une partie ». Alors c'est pas l'arme, c'est une partie matière pour l'arme.

Je trouve pas ça complètement inacceptable, et c'est juste qu'ils profitent de la destruction de notre monde. Et ça, c'est vraiment au cœur de ça. C'est vraiment au centre de ça. Ils profitent des destructions de notre monde et il y a comme toutes les parties différentes dans la chaîne qui tous disent les mêmes choses : « c'est pas nous, c'est pas, nous sommes juste un joueur dans le jeu, nous sommes juste une partie dans la chaîne ». Et ils veulent mettre la responsabilité à la prochaine étape et les prochaines étapes et finalement, la responsabilité et les conséquences, ça tombe sur les victimes. Ça tombe sur les victimes vulnérables qui peuvent pas faire rien. Par exemple, mon ami Zahed, *on the West Bank* maintenant, que les missiles, les parties de missiles qui sont *shot out of the sky*, je sais pas comment dire, par le *Iron Dome*, et ça tombe juste à côté de lui, et parce que lui, il n'est pas permis de construire un abri de bombes, par exemple. L'armée israélienne ne permet pas aux Palestiniens de construire des *shelters*, *bomb shelters*. Alors lui, il est sur l'autre côté, il est sous occupation de cette armée qu'on soutient ici avec le matériel, le *propellant* qu'on fabrique ici. Ça et tout ça, ça contribue au danger pour mon ami dans le West Bank. Toute la responsabilité est mise sur lui, sur lui, sa famille, les enfants crient dans le soir, il peut pas dormir, il peut pas vivre, ils n'ont pas les médicaments pour sa femme avec un problème de cœur, c'est tout lié.

Alors, désolée pour les longues histoires et c'est vraiment, ça nous touche directement. Même mon partenaire, par exemple, j'ai pas « expecté » d'être si personnelle, mais mon partenaire vient d'un pays qui a été détruit par les États-Unis et Israël. Israël a fait la promotion pour faire l'invasion et les génocides de son pays Irak. Et puis, c'est sa famille qui était... un nettoyage ethnique. À cause de notre... le soutenir de tout le pays comme Canada qui a soutenu les États-Unis et Israël pour faire ça. Et lui et sa famille, et la famille de mon ami dans le West Bank et mon ami qui est mort à Gaza, il est mort, il est pas ici toujours. Et sa famille est finie. Lui, ils ont... souffrent les conséquences, ils ont payé le prix pour le profit de General Dynamics et les autres usines comme ça ici.

Alors, ça, c'est ce qui arrive si on met la responsabilité à la prochaine étape de la chaîne, la prochaine étape de la chaîne, la prochaine étape, ça tombe sur les victimes vulnérables de l'autre côté. Et il peut pas parler pour lui-même. Alors, je suis ici pour essayer de donner une voix, un peu parce que ils n'ont pas une voix parce qu'ils sont morts ou ils sont sous occupation qu'on soutenait avec nos usines ici. Désolée, j'ai pas « expecté » d'être si personnelle comme ça, mais ça, c'est la réponse aux questions.

Marie-Eve Fortin

Merci beaucoup pour votre présentation, votre participation.

Lilah Woods

Merci beaucoup.

Prunelle Thibault-Bédard

Cela conclut les présentations qui étaient prévues à l'horaire. Nous allons maintenant passer aux participations spontanées des personnes qui se sont inscrites au registre.

Frédéric Toussaint-Dupont, opinion spontanée

Prunelle Thibault-Bédard

J'appellerai tout d'abord monsieur Frédéric Toussaint, s'il vous plaît.

Frédéric Toussaint-Dupont

Bonjour.

Prunelle Thibault-Bédard

Bonsoir.

Frédéric Toussaint-Dupont

Merci de me consacrer du temps. Je vais juste faire part d'une opinion qui tient sur une page qui a été rédigée ce matin. J'ai appris que l'événement avait lieu avant-hier, donc j'ai pas eu autant de temps de préparation que je voulais. Donc, en tant que résident du Suroît, je me considère encore chanceux de vivre dans une partie du globe où on vit dans une paix relative, où on peut encore apprécier la nature en faisant quelques kilomètres.

Le projet d'agrandissement de l'usine General Dynamics à Valleyfield, comme tout projet à vocation purement économique, devrait, lors de l'étude de ses impacts environnementaux résiduels, tenir compte de la mission de la société qui veut réaliser le projet pour mieux juger de l'importance des risques. Je crois que des risques résiduels faibles à moyens, admis par General Dynamics pour les sols, l'eau de surface et l'eau souterraine durant les phases de construction et d'exploitation, seraient plus acceptables si on parlait de l'agrandissement d'une université, d'une usine d'épuration d'eau, d'un centre de réparation d'appareils électroniques, d'un refuge pour personnes en situation d'itinérance, d'un hôpital ou d'un complexe de logements sociaux. Et encore là, il y aurait moyen de faire mieux pour respecter les milieux naturels dans lesquels on décide de faire du développement.

Ce projet s'inscrit dans la vision militariste du gouvernement Carney pour que le Canada maintienne une croissance au niveau de la création d'emplois et du PIB. Dans les faits, cette croissance ne veut rien dire si elle se fait au détriment de d'autres peuples. Ce type de développement économique constitue un manque flagrant d'imagination et de vision à long terme de la classe politique pour les générations actuelles et futures à travers le globe, ce qui inclut le Québec, qui sont ou qui seront directement menacés par le type d'industrie dont fait partie General Dynamics, chose qui devrait inquiéter le BAPE dont le mandat consiste entre

autres à faire en sorte que nos enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants aient une planète habitable.

En tant que citoyen du monde, je me désole de voir que la classe politique n'ait valorisé seulement que l'interconnectivité des marchés et qu'elle soit incapable de faire de même pour les luttes environnementales. L'augmentation de 7 milliards de dollars du PIB dû à l'agrandissement de cette usine est une hausse de l'appauvrissement, de la pollution et de la destruction dans des régions éloignées. L'augmentation de plus de 10 % de la capacité de production de l'usine est le même pourcentage d'obus relâchés en plus sur des populations déjà terrorisées. Les 250 emplois créés sont des centaines d'enfants de plus tués que Radio-Canada ne veut pas nous montrer. L'économie des guerres que le Canada et le Québec cautionnent, c'est le génocide en cours et futur que l'on ose nommer comme tel qu'une fois qu'ils sont terminés. C'est tout ce que j'avais à dire. Merci de m'avoir accordé du temps.

Prunelle Thibault-Bédard

Merci à vous pour votre participation.

Marie-Eve Fortin

Merci.

Étienne Fontolliet, opinion spontanée

Prunelle Thibault-Bédard

Monsieur Étienne Fontolliet, s'il vous plaît.

Étienne Fontolliet

Bonsoir.

Prunelle Thibault-Bédard

Bonsoir, on vous écoute.

Étienne Fontolliet

Moi, j'habite Les Cèdres juste en face du lieu où les résidus sont brûlés à ciel ouvert. Et vu qu'on est du côté sous le vent dominant, on fait face à l'ouest, chaque fois que ça part, t'en as pour l'après-midi à déguster. Ça sent pas le bois brûlé ou le carton, ça sent les produits chimiques, probablement du plastique ou du styromousse et *whatever*. Fait que c'est vraiment pas le fun. On a déjà contacté le ministère de l'Environnement, et on s'est fait dire : « mais ils ont un permis pour faire des feux à ciel ouvert comme ça ». Mais, ça serait bon qu'il y ait de l'échantillonnage d'air qui soit fait et tout ça, parce que vraiment c'est, ça se perpétue. Avant ça, c'était toujours l'après-midi à 3 h, puis là t'en avais pour l'après-midi, là des fois c'est le matin ou même la fin de semaine. Fait qu'on trouve pas ça l'fun, puis tu respires ça jusqu'au soir. Fait que c'est pas mal ce que j'avais à dire. Merci.

Prunelle Thibault-Bédard

Petite question pour vous, si vous le permettez, vous nous indiquez que vous avez contacté le ministère de l'Environnement à ce sujet-là.

Étienne Fontolliet

Oui.

Prunelle Thibault-Bédard

Est-ce que, soit vous personnellement ou des personnes de votre entourage, êtes déjà entré en communication avec General Dynamics pour formuler une plainte, par exemple où...

Étienne Fontolliet

Non. Pas vraiment, parce qu'il nous semblait que c'était le ministère de l'Environnement qui est mandaté pour surveiller ce genre de choses là. Je peux pas croire qu'en 2026, on fasse encore des feux à ciel ouvert comme ça, en brûlant n'importe quoi, puis en toute impunité, il serait temps que soit qu'il se prennent un, qu'ils se fassent un incinérateur ou quelque chose pour vraiment être en règle avec l'environnement et pas polluer tout le monde qui est en face.

Prunelle Thibault-Bédard

Merci beaucoup.

Étienne Fontolliet

Merci.

Prunelle Thibault-Bédard

Bonne soirée. Nous allons maintenant passer par téléphone avec monsieur Omar Abdel Baky. Est-ce qu'il est connecté?

Équipe de soutien technique

... Il a quitté l'appel. On va passer au suivant, je vous fais signe s'il revient.

Micheline Lysandre Giraldeau, opinion Spontanée

Prunelle Thibault-Bédard

C'est noté, merci. Dans ce cas-ci, j'inviterais madame Micheline Lysandre. Pardon, je n'arrive pas à lire le nom de famille, il est pas entièrement affiché sur ma liste. Micheline Lysandre, s'il vous plaît. Giraldeau, voilà, on m'a informée. Madame Giraldeau, bonsoir.

Micheline Lysandre Giraldeau

Bonsoir. Moi, j'ai une intervention pratico-pratique. Je suis déménagée à Les Cèdres en 2001 et le premier été, j'arrivais de L'Île-Perrot, je disais, mon Dieu, il y a donc bien de la poussière sur

les tables à pique-nique, ici, mes tables de jardin. C'était pas un petit époussetage, c'était un gros lavage. Rendue à l'automne, j'ai dit : « mais mon Dieu il y a donc bien de la poussière dans les vitres, ici, à Les Cèdres et je suis devant le plan d'eau ». Je comprenais pas pourquoi j'avais tant de poussière. Et je voyais parfois les feux au loin, mais je savais pas, j'avais aucune idée qu'est-ce que c'était. Et j'ai commencé à faire des sinusites à répétition, plusieurs par année, parfois complications avec une laryngite et finalement une bronchite et ça se poursuit encore aujourd'hui.

Les coûts que ça apporte au gouvernement, c'est le Québec qui paye ça. Ce qui est provoqué par cette poussière, et ça m'a pris du temps à comprendre pourquoi j'avais ça, mais quand j'allais passer du temps chez ma fille, j'avais pas ça. C'est seulement quand je suis aux Cèdres. Les vents dominants sont sud-ouest. Nous, on habite comme au nord-est de la fameuse usine. Et ça, c'est la première partie de mon intervention.

La deuxième partie, c'est j'ai travaillé pendant 36 ans à prendre soin des vétérans et à pouvoir mesurer l'ampleur de ce qu'une guerre fait à un peuple, autant au niveau physique que psychologique, et je vous jure que je vais faire tout ce qui est en mon pouvoir pour qu'une quatrième guerre, qu'elle soit officielle ou officieuse, n'aille pas détruire des gens un peu partout sur la planète. C'était mon intervention. Merci.

Prunelle Thibault-Bédard

Merci à vous. Bonne soirée.

Aline Trudel, opinion spontanée

Prunelle Thibault-Bédard

Nous n'avons toujours pas la communication téléphonique, donc je vais passer à madame Aline Trudel, s'il vous plaît. Bonsoir, madame.

Aline Trudel

En fait, moi, j'habite aux Cèdres aussi, alors je viens ajouter mon grain de sel là-dessus. On parlait dans le mémoire de la Municipalité des Cèdres de situations anecdotiques, mais c'est pas anecdote... Ah oui, c'est ça, mais j'ai de la misère avec les micros, je suis désolée. Moi, ça fait 30 ans que j'habite aux Cèdres et au cours des ans, le nombre de fois qu'on a du brûlage chez General Dynamics a beaucoup beaucoup augmenté.

Mon inquiétude, avec un agrandissement, j'imagine que ça va augmenter encore et je corrobore la poussière, je corrobore les problèmes de sinusite et les odeurs évidemment pas très agréables. Mon autre préoccupation, parce qu'on en a pas tant parlé que ça, même sans feu, il y a des odeurs qui proviennent fort probablement de déversements, mais comme on n'a pas les données et qu'on n'a pas les informations, c'est très difficile à corroborer, mais c'est forcément des produits chimiques. On est un milieu agricole, alors les odeurs agricoles, on les connaît. Ce n'est pas, ça provient pas du milieu agricole. Alors, je suis sur le bord de l'eau, sur les vents sud-ouest, je suis directement en ligne avec General Dynamics.

L'autre point, et je rejoins madame, mon conjoint est un retraité des Forces armées, il est diagnostiqué post-traumatique suite à des événements où il a eu à défendre sa vie, alors quand il y a des explosions un peu n'importe quand, et je vous le dis, n'importe quand, ça peut être le soir, le jour, la fin de semaine. Il y a aucun respect, en tout cas, de leurs voisins, de leur voisinage, parce qu'on est très près. Alors, je peux vous assurer que psychologiquement, ça a un impact important. Voilà. Je vous remercie.

Marie-Eve Fortin

Merci madame Trudel. Peut-être juste pour compléter votre témoignage, vous parliez de poussière, sinusites, odeurs. Est-ce que vous vous êtes déjà plaint à General Dynamics par rapport à ces nuisances-là que vous avez vécues?

Aline Trudel

Non.

Marie-Eve Fortin

Où à une autre entité, ministère de l'Environnement, ou...?

Aline Trudel

Bon. J'en ai parlé avec la Municipalité, j'en ai parlé avec la MRC et ça revenait toujours à la même information. Ils ont les permis pour faire le brûlage. Alors, à ce moment-là, et je vous dirais que la seule fois où j'ai essayé de communiquer avec General Dynamics, avec l'entreprise, j'ai pas réussi à parler avec une personne, tout simplement. Voilà.

Marie-Eve Fortin

Merci.

Aline Trudel

Merci à vous.

Marie-Eve Fortin

Bonne soirée.

Aline Trudel

Bonne soirée.

Omar Abdel Baki, opinion verbale

Prunelle Thibault-Bédard

Nous allons tenter de nous connecter à nouveau avec monsieur Abdel Baki.

Omar Abdel Baki

Bonsoir, est-ce que vous m'entendez?

Prunelle Thibault-Bédard

Bonsoir. Oui, on vous entend. On vous écoute.

Omar Abdel Baki

Bonsoir. Je tiens à remercier Mathieu Giroux et le BAPE pour m'avoir donné l'opportunité d'exprimer mon opinion sur le projet en tant que citoyen soucieux. Mon ami n'est pas ici alors je vais parler pour nous deux. Le mandat du BAPE est d'évaluer l'acceptabilité sociale d'un projet en fonction de la *Loi sur le développement durable* et on se concentre sur l'environnement et les effets sur la société. Et un concept qu'on doit, que je veux introduire, c'est le principe de solidarité internationale qui stipule que le développement du Québec doit contribuer à un esprit de responsabilité mondiale et ne pas porter atteinte au droit ou la sécurité des autres populations et des autres pays. Et je veux dire que, c'est pas seulement pour les autres personnes, c'est aussi un principe qu'on doit protéger pour notre propre sécurité. Alors, je vais commencer à parler du projet.

La présentation initiale de ce projet que monsieur Lepage a fait affirmait certains propos. Ils ont dit que l'agrandissement de cette usine va améliorer notre indépendance, l'autonomie d'approvisionnement et notre indépendance industrielle et selon moi, ça fait pas de sens de dire ça parce que le projet et l'argent pour cet argent vient des États-Unis et le projet est fait en fait, pour répondre à une demande qui est des États-Unis, un contrat qui, je suis désolé, un moment. Oui, c'est pour un contrat, mais c'est un contrat pour un propulseur, le M31A2, pour lequel on est le seul fabricant qualifié. Mais ces propulseurs, il y a qu'un seul pays qui peut utiliser cela comme matériel pour fabriquer les armes et c'est les États-Unis. Alors, en fait, on est dépendant sur les États-Unis pour utiliser notre produit et on n'a vraiment pas de choix sur le, on n'a pas de choix ni de contrôle sur l'usage et les utilisateurs finaux et ultimes de ce matériau. Et c'est pour ça que je crois que c'est vraiment pas que General Dynamics n'est pas vraiment honnête avec nous comme citoyens québécois.

Je vais aborder sur le sujet qui est les utilisateurs finaux et les effets de ces armes pour lesquelles on fournit ces matériaux énergétiques et les propulsifs. La CCC, c'est la Corporation commerciale du Canada, c'est une agence responsable pour faire de la surveillance et faire de la recherche sur le commerce canadien et le CCC et aussi le CDC et aussi les groupes qui sont responsables pour le rapport « Finies les failles » ont tous fait des enquêtes qui ont trouvé que la poudre à triple base, le M31A2, a été utilisée par Israël et qu'on a envoyé notre produit, la poudre propulsante et des autres matériaux explosifs aux États-Unis et ils ont fabriqué les armes et envoyé ces armes à Israël. Et aussi General Dynamics a affirmé lors de l'audience du 18 février qu'une alerte avait été levée pour exclure Israël d'un contrat spécifique par la CCC. Mais c'est impossible de légalement mettre du contrôle sur les armes et les produits qu'on envoie aux États-Unis. C'est pour ça qu'il y avait la loi 233 qui est passée par le Parlement depuis deux semaines ou une semaine. Mais la loi n'a pas été adoptée, mais c'est pour ça que si le projet va vraiment être adopté par le Québec, on va ouvrir des portes pour des risques environnementaux, socio-économiques et de réputation pour le Québec et pour le Canada.

Et vraiment pour une note plus concrète et récente, les États-Unis et l'Israël viennent de commencer une guerre illégale contre l'Iran et cette guerre peut déclencher la troisième guerre mondiale. Et tout ça, c'était pas pour les raisons qu'ils ont dit au début et ils ont pas consulté le Canada avant de faire ça. Les États-Unis et l'Israël ont frappé quelques des plus grandes usines de raffinement pour le pétrole en Iran et ça a lancé beaucoup de matériaux chimiques qui sont toxiques et carcinogènes et ils ont aussi frappé des stations nucléaires et ça va aussi lancer des matériaux radioactifs dans l'atmosphère. Et ces attaques sont, ils ont créé un désastre, c'est un désastre environnemental et c'est vraiment grave. Et si on laisse les États-Unis nous, contrôler notre secteur de défense et si on n'a pas de contrôle sur la façon dont notre arme, les armes qu'on aide à fabriquer sont utilisées, on risque que les États-Unis et l'Israël et des autres pays dans le monde peuvent utiliser notre arme pour faire des crimes de guerre, des crimes vers l'humanité. Et ces effets que j'ai parlé tantôt, ils sont vraiment, ils vont nous toucher. Ces produits chimiques et les matériaux radioactifs vont atteindre le Canada et le Québec. Et c'est pas juste l'environnement, c'est pas juste notre réputation, c'est aussi notre économie. La guerre contre l'Iran va toucher notre économie. Et tout cela, c'est vraiment grave.

Je comprends qu'au Québec, on veut supporter notre secteur de défense, mais on n'a pas de règlements qui nous protègent et protègent le monde et les autres personnes dans le monde. C'est pour cela que je suis contre le projet de General Dynamics d'agrandir l'usine et je trouve que leurs raisons pour agrandir l'usine sont pas très honnêtes avec le public québécois. J'ai trois questions et recommandations. La première question c'est comment le BAPE prévoit-il de suivre les événements de la CCC et Affaires mondiales Canada?

Et la deuxième question c'est que, j'ai dit dans ma présentation que la CCC ne dispose pas d'un mécanisme juridique pour appliquer les restrictions d'usage final aux exportations vers les États-Unis. Comment est-ce qu'on peut conclure que, est-ce qu'on peut conclure que le projet respecte le principe de solidarité internationale et est-ce que le BAPE recommandera-t-il que cette expansion soit suspendue jusqu'à, une loi comme la loi 233 soit adoptée afin de garantir que les propulseurs fabriqués au Canada soient soumis à des évaluations des risques en matière de droits humains obligatoires.

Et le troisième propos que je veux dire, c'est une recommandation. Si le projet est approuvé malgré les risques environnementaux, socio-économiques et de réputation qu'il pose sur la société québécoise et canadienne, je recommande que cette usine soit tenue de publier tous les utilisateurs finaux et leurs intentions concernant les armes produites avec notre produit explosif ou énergétique ou propulseur afin d'améliorer la transparence et permettre une meilleure gestion de ces risques. Et ça, c'est tout ce que j'avais à dire. Merci beaucoup pour entendre mon opinion.

Prunelle Thibault-Bédard

Merci, monsieur Abdel Baki. La commission a bien sûr entendu les questions que vous dirigiez vers nous. Notre analyse est en cours, bien entendu, et nous tenons compte de vos préoccupations qui transparaissent dans ces questions, ainsi que de toutes les préoccupations qui nous ont été exprimées via les mémoires ou via les participations ce soir.

Alexandre Richard, rectification

Prunelle Thibault-Bédard

Je crois que nous n'avions aucune rectification prévue à l'horaire. Oui? Est-ce que vous étiez inscrit au registre pour la rectification? Je vous prierais de vous inscrire rapidement simplement pour respecter la bonne démarche.

Alexandre Richard

Désolé, ça va être très court. Dans la présentation que j'ai faite, il y avait des références, puis j'étais hors ligne, donc en fait, j'ai inscrit à la fin de ce document-là que j'avais pris des informations dans le *10-K form*, qui est la déclaration en fait de l'initiateur pour les investisseurs, puis j'ai écrit que c'était la déclaration de 2025. Donc exactement cette page-là, puis c'est 2024, donc j'ai cherché la 2025, je l'ai pas trouvée, puis si vous me permettez, je vais déposer les références avec les liens à votre collègue.

Prunelle Thibault-Bédard

Oui, en effet, vous avez, si ma mémoire est bonne, jusqu'à demain pour faire des amendements à votre mémoire. Donc, je comprends que vous allez déposer les références en appui à votre mémoire, c'est bien ça?

Alexandre Richard

Exact.

Prunelle Thibault-Bédard

Parfait.

Alexandre Richard

Merci à vous.

Prunelle Thibault-Bédard

Merci pour la rectification.

Mot de la fin

Prunelle Thibault-Bédard

Ça met donc fin à notre séance de ce soir. Avant de nous quitter, comme c'était le cas pour la première partie des audiences, nous aimerions bien vous entendre sur votre expérience avec le BAPE. On vous inviterait donc à partager vos commentaires via notre sondage. Il est disponible en ligne en suivant le code QR affiché à l'écran. Vous trouverez également le code à la table d'accueil à la fin et je crois qu'on a quelques copies papier aussi disponibles à la table. Vos réponses sont confidentielles et anonymes. Je vous remercie à l'avance de prendre quelques minutes pour nous.

Et je remercie particulièrement tous ceux et celles qui ont pris le temps de nous déposer un mémoire, de venir le présenter ce soir ou de présenter des commentaires ou commentaires spontanés. Toutes ces interventions ont été précieuses, y compris celles qui étaient plus personnelles, elles sont également utiles et précieuses pour la commission. Je vous souhaite à tous et toutes une bonne fin de soirée et je vous rappelle que nous poursuivrons demain matin pour une deuxième et dernière séance qui débutera à 9 h 30 ici même. Merci, bonsoir.